UNIVERSITÄT
BERN

IZFG
INTERDISZIPLINÄRES ZENTRUM
FÜR GESCHLECHTERFORSCHUNG

Travail des parents d'accueil après l'introduction de la loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP): défis et nécessité d'agir

Rapport final à l'attention de l'Office des mineurs du canton de Berne

Michèle Amacker, Christine Bigler, Gwendolin Mäder, Valeria Pisani, Aline Buschauer, Edna Salzmann

Centre interdisciplinaire pour les études de genre (Interdisziplinäres Zentrum für Geschlechterforschung), Université de Berne

Berne, le 20 février 2026

Synthèse

Cette étude qualitative porte sur le placement familial dans le canton de Berne du point de vue des parents d'accueil. Elle met en lumière la vie quotidienne, le rôle, les conditions de travail, les conditions de prise en charge, la reconnaissance, les conséquences de la réforme législative de 2022 ainsi que les défis et les souhaits des parents d'accueil. L'étude repose sur 34 interviews effectuées à l'aide d'un guide d'entretien avec des personnes seules et des couples du canton de Berne qui accueillent des enfants dans le contexte d'un placement. Les observations recueillies concernent avant tout l'hébergement de longue durée dans des contextes de placement très majoritairement sans lien de parenté. Les résultats de l'étude ne sont donc transposables que de manière limitée à d'autres contextes de placement. On observe une hétérogénéité des situations de placement lorsque l'on considère le bagage professionnel des parents d'accueil, le nombre et l'âge des enfants accueillis ainsi que le positionnement des familles d'accueil dans le système d'origine des enfants et dans le système d'aide. Cette diversité se reflète dans les besoins et l'expérience des parents d'accueil. La décision d'accueillir un enfant dans le contexte d'un placement repose sur un ensemble de motivations intrinsèques et extrinsèques. Les interviews font état de valeurs personnelles, d'expériences personnelles et professionnelles, du souhait d'avoir un enfant et de solution autre que l'adoption, de circonstances particulières ou encore d'un lien concret avec l'enfant. Les prestations financières ont plutôt un rôle de facilitation, mais elles ne sont pas le moteur principal. Les motivations structurent la décision de démarrer une activité de parent d'accueil et marquent la pratique ultérieure de leur empreinte.

Dans la vie de tous les jours, les exigences familiales, éducatives et administratives se conjuguent pour former un tissu complexe. Beaucoup de parents d'accueil vivent leur activité comme une tâche permanente, à assurer 24 heures sur 24, demandant une importante présence émotionnelle et ne permettant pas de compartimenter clairement famille et travail. Globalement, la vie quotidienne est décrite comme enrichissante, en particulier lorsque l'on constate des progrès visibles liés au bien-être et au développement des enfants accueillis. La division du travail est fortement genrée: les mères d'accueil assument la plus grosse part de la prise en charge, de l'organisation et du travail émotionnel tandis que la plupart des pères d'accueil ont une activité lucrative à l'extérieur. Les parents d'accueil évoluent dans un réseau composé de différents services spécialisés, au sein duquel les compétences sont souvent perçues comme floues et la circulation de l'information comme fragmentaire. On remarque en outre une asymétrie structurelle entre la grande responsabilité des parents d'accueil et leurs compétences de décision limitées.

La rétribution suscite des appréciations variées, mais elle est souvent jugée trop faible et l'absence d'adaptation au renchérissement est critiquée. Des retards de paiement et l'absence d'uniformité dans la pratique en matière de frais accessoires compliquent souvent le travail des parents d'accueil. La reconnaissance du travail accompli est cruciale. Les parents d'accueil la trouvent dans des témoignages d'appréciation verbaux, concernant notamment les progrès réalisés dans le développement de l'enfant, ainsi que dans leur implication sérieuse dans les décisions concernant les enfants placés. Mais la reconnaissance du travail accompli n'est crédible que si elle est sous-tendue par des structures solides, c'est-à-dire offrant en particulier des règles et des compétences clairement définies, un travail administratif facile et uniforme, une rétribution ponctuelle et transparente, une protection sociale et une information de qualité au sujet des droits et des prestations.

La réforme législative de 2022 suscite des appréciations variables. Elles sont positives en ce qui concerne la standardisation des prestations, qui s'est traduite par une hausse d'une partie des rétributions, le caractère facultatif du recours à un prestataire dans le cadre du placement chez des parents d'accueil (PPP) ainsi que les bons de perfectionnement. Les appréciations sont neutres lorsque la vie quotidienne et les conditions n'ont pas ou peu changé ou se sont stabilisées après une phase de transition. Plusieurs aspects s'attirent des appréciations très majoritairement négatives: la baisse de certaines prestations financières, la réduction de la protection sociale, l'insuffisance de la collaboration avec les autorités et les déficits d'information qui en découlent, le

travail administratif supplémentaire ainsi que la limitation ou la suppression de l'obligation de collaborer avec un PPP. Beaucoup d'interviews font état d'un alourdissement de la charge de travail et d'un amoindrissement de la reconnaissance obtenue pour le travail accompli.

Interrogés au sujet des défis importants auxquels ils font face, les parents d'accueil mentionnent une forte charge émotionnelle, des droits et des marges de manœuvre limités, l'insuffisance de la protection sociale et de la rétribution, le flou dans les compétences et la communication de différents services spécialisés, des obstacles administratifs et, en partie, l'insuffisance des structures de relais. En conséquence, ils souhaitent des structures fiables, des droits clairs, des procédures harmonisées, une rétribution adaptée et ponctuelle incluant une protection sociale, une amélioration de la protection et de l'écoute des enfants ainsi qu'un accompagnement continu, des offres de décharge et des possibilités d'échange entre parents d'accueil et avec les autorités.

À partir de ces éléments, le rapport formule huit champs d'action, détaillés en pistes de travail, du point de vue des parents d'accueil. Ils concernent la communication et l'accompagnement, l'assurance de la qualité et la participation aux décisions, l'instauration de normes, le statut au regard du droit du travail, les rétributions et la protection sociale, la protection des enfants, les offres de relais, la visibilité, le réseautage et le perfectionnement. Ces champs d'action ont été discutés et validés en novembre 2025 avec les parties prenantes dans le cadre d'une rencontre qui a réuni des parents d'accueil, des membres du personnel des PPP, des collaboratrices et collaborateurs de l'Office des mineurs du canton de Berne et d'autres spécialistes intervenant dans le domaine du placement familial.

Sommaire

1 Introduction 5
2 Méthodologie 8
3 Cadre théorique 10
4 Résultats 12
4.1 Vie quotidienne, organisation, rôle et reconnaissance du travail de care 12
4.1.1 Motivation des parents d'accueil 12
4.1.2 Le quotidien des parents d'accueil 13
4.1.3 Le genre dans les familles d'accueil: travail de care rémunéré ou non 15
4.1.4 Collaboration avec les actrices et acteurs du système de placement 17
4.1.5 Rétribution et frais accessoires 18
4.1.6 Droits et marges de manœuvre 20
4.1.7 Reconnaissance du travail de care fourni 22
4.1.8 Vie quotidienne, organisation, rôle et reconnaissance du travail de care: synthèse 23
4.2 Répercussions de la réforme législative (LPEP 2022) 24
4.2.1 Changements perçus comme positifs 24
4.2.2 Changement perçus comme neutres 25
4.2.3 Changements perçus comme négatifs 26
4.2.4 Répercussions de la réforme législative: synthèse 30
4.3 Défis pour les parents d'accueil 32
4.3.1 Défis de nature émotionnelle 32
4.3.2 Défis de nature organisationnelle 33
4.3.3 Défis de nature sociale et structurelle 34
4.3.4 Défis pour les parents d'accueil: synthèse 35
4.4 Souhaits des parents d'accueil 37
4.4.1 Cadre structurel et juridique 37
4.4.2 Rôle et professionnalisation des parents d'accueil 38
4.4.3 Assistance et collaboration au sein du système 39
4.4.4 Protection et écoute des enfants 41
4.4.5 Reconnaissance et considération 42
4.4.6 Synthèse des souhaits exprimés par les parents d'accueil 43
4.5 Résultats de la réunion avec les parties prenantes 44
5 Discussion et conclusions 46
6 Champs et bases d'action proposés 49
7 Bibliographie 51
8 Annexe: guide d'entretien 54

1 Introduction

En Suisse, des enfants et des jeunes vivent temporairement ou durablement hors de leur famille d'origine, que ce soit en famille d'accueil ou dans une institution pour personnes mineures. Une enquête nationale réalisée par l'association PACH Pflege- und Adoptivkinder Schweiz en collaboration avec Integras montre qu'en 2015 quelque 5000 enfants et jeunes vivaient en famille d'accueil, ce qui correspond à un tiers des personnes mineures placées hors de leur famille (Seiterle, 2017). On ne dispose pas de chiffres plus récents car il n'existe pas de statistique nationale sur les placements extrafamiliaux. En comparaison suisse, le canton de Berne compte un nombre élevé d'enfants placés (Leuenberger & Seglias, 2008; Leuenberger et al., 2011; Seiterle, 2017). Cela fait une dizaine d'années que le canton de Berne collecte systématiquement des données sur les placements extrafamiliaux[1]. En 2024, l'Office des mineurs faisait état de 814 placements de personnes de moins de 21 ans, dont 685 enfants placés pour une longue durée dans des familles d'accueil. Dans 38 % des cas, les enfants étaient placés auprès de membres de leur famille et dans 62 % des cas auprès de personnes étrangères à leur famille. Environ 35 % des placements de longue durée bénéficiaient d'un suivi socio-pédagogique dispensé par un prestataire dans le cadre du placement chez des parents d'accueil (PPP). Ce chiffre était de 90 % pour les placements lors d'une intervention de crise et de 45 % pour les placements durant la semaine (Office des mineurs, 2025).

Les parents d'accueil assument le rôle de parents pour un enfant qu'ils n'ont pas conçu (Reimer et al., 2025a). Ils jouent un rôle central dans l'éducation et la prise en charge de l'enfant au sein du dispositif d'aide à l'enfance dans le contexte d'un placement. Ils offrent aux enfants qui ne peuvent pas vivre dans leur famille d'origine un cadre qui doit leur apporter protection, encouragement et stabilité émotionnelle. Ils représentent les parents dans l'exercice de l'autorité parentale dans la mesure où cela est nécessaire au bon accomplissement de leur tâche. Leur degré de responsabilité dépend de la forme de placement et de la situation de l'enfant (Direction de l'intérieur et de la justice, 2024). L'activité des parents d'accueil se déploie entre deux pôles, le privé et le public: d'une part, ils créent une normalité familiale et un sentiment d'appartenance émotionnelle; d'autre part, ils assument une responsabilité publique dans le cadre de l'aide à l'enfance et à la jeunesse (Reimer et al., 2025b). Les familles d'accueil sont entourées et surveillées par des professionnelles et des professionnels, elles sont en contact avec les familles d'origine et elles remplissent des tâches administratives. Cette forme de parentalité est contrainte par des conditions-cadre d'ordre socio-pédagogique et institutionnel. Elle requiert de celles et ceux qui l'exercent beaucoup de capacité de réflexion, d'adaptabilité et de résistance au stress. Les parents d'accueil doivent parvenir à concilier les attentes diverses de l'enfant, de la famille d'origine et des services compétents tout en maintenant un équilibre entre proximité, contrôle et responsabilité (Reimer et al., 2025a).

Dans le canton de Berne, l'accueil d'un enfant dans le contexte d'un placement extrafamilial requiert une autorisation et est soumis à la surveillance de l'Office des mineurs (OM). Les parents d'accueil font ainsi partie d'un système structuré reposant sur des bases légales bien définies, notamment la loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP)[2] et l'ordonnance sur le placement d'enfants (OPE)[3] (canton de Berne, 2022a).

Les parents d'accueil sont intégrés dans un réseau composé de services communaux, d'autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA), de mandataires et de services spécialisés[4] qui, dans

[1] Les directives relatives au placement familial distinguent trois formes de placement: le placement lors d'une intervention de crise, le placement durant la semaine et le placement de longue durée (Direction de l'intérieur et de la justice, 2024, p. 4).

[2] Loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP; RSB 213.319)

[3] Ordonnance sur le placement d'enfants (OPE; RS 211.222.338)

[4] On peut citer en particulier les services de la surveillance du placement d'enfants (SSPlaE), qui s'assurent de l'aptitude des familles d'accueil et les surveillent, ainsi que les prestataires dans le cadre du placement chez des parents d'accueil (PPP), qui assurent le suivi, le conseil et le perfectionnement des familles d'accueil. En complément, des centres de consultation généraux assument une fonction

le canton de Berne, assument des tâches spécifiques d'aide dans ce domaine (Direction de l'intérieur et de la justice, 2024; Office des mineurs, 2023). Au niveau de la protection de l'enfance, les familles d'accueil collaborent en particulier avec l'Office des mineurs en sa qualité d'autorité d'autorisation et de surveillance, avec les services régionaux de la surveillance du placement d'enfants (SSPlaE), avec l'APEA compétente, avec les services sociaux communaux ou régionaux en leur qualité de commanditaires de prestations ainsi qu'avec les personnes titulaires d'un mandat de curatelle ou de tutelle. Les familles d'accueil bénéficient en outre de l'accompagnement de prestataires dans le cadre du placement chez des parents d'accueil (PPP), sur mandat du commanditaire de prestations, et des conseils d'un centre de consultation général pour familles d'accueil. De plus, l'association Schweizer Fachstelle Familienpflege est mandatée par le canton pour gérer les bons de perfectionnement et organiser des rencontres de réseautage. La coopération entre la famille d'accueil et la famille d'origine est cruciale. Chaque enfant placé dispose d'une personne de confiance qui ne fait pas partie de la famille d'accueil (Direction de l'intérieur et de la justice, 2024). À leur 18e anniversaire, les enfants placés ont la possibilité de rester dans leur famille d'accueil pour terminer leur scolarité ou leur formation et devenir progressivement autonomes. Mais le droit à la prestation existe seulement si le besoin d'encouragement et de protection se poursuit après l'âge de 18 ans révolus. Le besoin doit être établi par le service social compétent avant que l'enfant placé ait atteint la majorité[5] (canton de Berne, 2025).

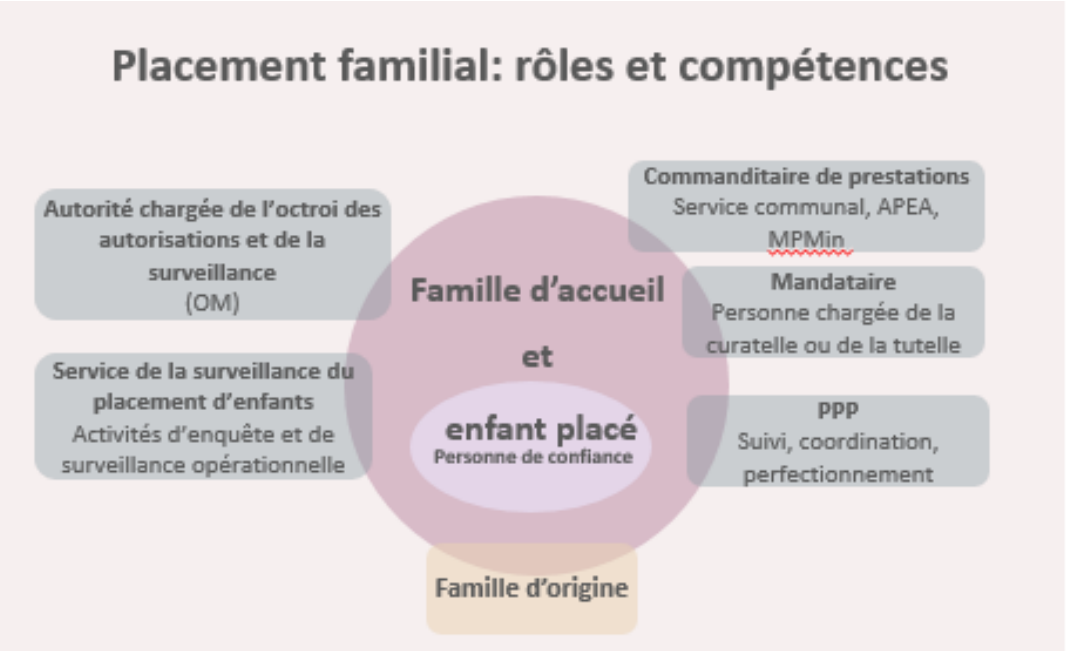

Figure 1: Rôles et compétences dans le domaine du placement d'enfants (présentation actualisée basée sur les directives de la Direction de l'intérieur et de la justice, 2024, p. 5).

L'entrée en vigueur d'une nouvelle législation en janvier 2022 a entraîné l'abrogation de l'ordonnance cantonale réglant le placement d'enfants[6], qui a été remplacée par un nouvel appareil normatif. Depuis lors, la LPEP et ses ordonnances, à savoir l'ordonnance sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (OPEP)[7] et l'ordonnance sur la surveillance des institutions résidentielles et des prestations ambulatoires destinées aux enfants

d'information et de coordination à bas seuil pour les familles intéressées et les familles au bénéfice d'une autorisation (Direction de l'intérieur et de la justice, 2024; Office des mineurs, 2023).

[5] Canton de Berne (2025): Poursuite du placement après la majorité.

[6] Ordonnance réglant le placement d'enfants (RSB 213.223)

[7] Ordonnance sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (OPEP; RSB 213.319.1)

(OSIPE)[8], constituent les bases légales applicables dans le domaine du placement en famille d'accueil. Les changements structurels introduits par la nouvelle législation en 2022 marquent un tournant important pour le placement familial dans le canton de Berne. La centralisation du pilotage, l'harmonisation des compétences et la création de structures de surveillance claires ont redéfini les bases légales et organisationnelles de l'aide dans le domaine du placement extrafamilial (canton de Berne, 2022a, 2022b, 2022c). Cette réforme a des effets directs sur la pratique du placement en famille d'accueil en général et singulièrement sur les conditions de travail et d'engagement des parents d'accueil.

Dans ce contexte, le Centre interdisciplinaire pour les études de genre (Interdisziplinäres Zentrum für Geschlechterforschung, IZFG) de l'Université de Berne a réalisé une étude scientifique afin d'analyser les conséquences de la réforme législative pour les parents d'accueil. Cette étude, qui a bénéficié d'un soutien financier du canton de Berne, sert à évaluer et développer la qualité au sens de l'article 20 LPEP (canton de Berne, 2022a).

De nature qualitative, la présente recherche a pour but d'analyser les répercussions des nouvelles dispositions légales sur la pratique du placement en famille d'accueil dans la perspective des parents nourriciers. À cet effet, elle met en évidence les changements intervenus dans l'organisation et la vie quotidienne des familles d'accueil et identifie les défis puis, sur la base de ces constats, elle propose des bases d'action pour faire évoluer l'accueil extrafamilial des personnes mineures. Par ailleurs, il est essentiel que les connaissances et l'expérience des parents d'accueil soient systématiquement mises à profit dans la pratique de l'aide à l'enfance dans le contexte d'un placement et que le dialogue entre les familles d'accueil, les services spécialisés et les autorités soit renforcé. Des échanges ponctuels ont eu lieu avec la communauté d'intérêts Pflegefamilien Bern et avec l'OM tout au long du projet afin de s'assurer que la perspective adoptée soit proche de la pratique et que les résultats de l'étude alimentent le pilotage et le développement de la qualité par le canton. Les échanges se sont notamment déroulés via un retour concernant le rapport et le guide d'entretien ainsi que dans le cadre d'une réunion avec les parties prenantes, lors de laquelle les principaux résultats de l'étude et les champs d'action ont fait l'objet d'une discussion commune.

Le présent rapport de recherche est structuré comme suit: le chapitre 2 présente la méthodologie employée et la composition de l'échantillon tandis que le chapitre 3 expose le contexte théorique dans lequel il faut comprendre le travail des parents d'accueil. Le chapitre 4, qui fait état des résultats de l'analyse, est divisé en cinq sous-chapitres. Le premier décrit la motivation, le rôle et le quotidien des parents d'accueil, rassemblant ainsi les éléments de fond nécessaires à la compréhension des effets de la réforme législative, discutés plus loin, et des défis qui en résultent. Le deuxième sous-chapitre analyse la perception de la réforme législative en distinguant les changements positifs, les changements neutres et les changements négatifs, non sans mentionner les motifs avancés par les personnes interrogées. Le troisième sous-chapitre est consacré aux défis principaux et le quatrième aux souhaits des parents d'accueil. Le cinquième sous-chapitre, enfin, récapitule les résultats de la réunion avec les parties prenantes. Le cinquième chapitre discute des résultats obtenus et tire les conclusions essentielles. Le rapport se clôt sur une présentation des champs d'action (chap. 6).

[8] Ordonnance sur la surveillance des institutions résidentielles et des prestations ambulatoires destinées aux enfants (OSIPE; RSB 213.319.2)

2 Méthodologie

L'étude analyse les répercussions de la réforme législative en vigueur depuis 2022 dans le canton de Berne dans le domaine du placement en famille d'accueil en se plaçant du point de vue des parents d'accueil. Ce projet de recherche a été mené en deux étapes successives. La première a consisté à réaliser une enquête qualitative, laquelle a donné lieu à un rapport de recherche qui récapitule les résultats de l'enquête, en déduit des champs d'action et esquisse des bases d'action possibles. La deuxième étape a consisté à valider les champs d'action dans le cadre d'une réunion avec les parties prenantes.

Les auteures ont opté pour une démarche de recherche qualitative reposant sur des entretiens approfondis avec des parents d'accueil. Cette démarche permet d'appréhender des réalités sociales complexes dans leur globalité et leur diversité. Plutôt que de fragmenter la réalité en variables isolées, la recherche qualitative vise à comprendre des phénomènes dans leur contexte global, y compris leurs répercussions dans la vie quotidienne. Elle peut ainsi rendre compte du fait que le vécu social, en particulier celui des parents d'accueil, porte la marque des parcours de vie individuels, des constellations relationnelles et des conditions-cadre institutionnelles. L'approche qualitative est particulièrement adaptée pour décrire avec nuance le regard subjectif que les parents d'accueil portent sur les répercussions de la réforme législative et, ainsi, acquérir une compréhension approfondie des interactions entre les structures juridiques et leur impact pratique (Flick, 2019; Mayer, 2011). Si la recherche qualitative ne produit pas de résultats statistiques quantitatifs, elle permet néanmoins de mettre en évidence des schémas, des sujets récurrents et des différences dans le regard des personnes interrogées. Il convient de relever ici qu'il n'est pas toujours possible de déterminer si des changements observés et des difficultés mentionnées sont directement imputables à la réforme législative ou s'ils étaient préexistants. La transition de l'ancienne à la nouvelle réglementation peut être avoir été fluide, ce qui influe sur les appréciations des personnes interrogées. En outre, il n'y a pas eu d'enquête de base avant la réforme si bien qu'il est impossible de faire sans autre une comparaison «avant-après». Dans ce contexte, les résultats de l'étude sont à comprendre comme un aperçu du ressenti et du vécu des personnes interviewées. Leur concordance avec la réalité n'a pas été contrôlée ni corrigée car c'est le ressenti des parents d'accueil qui est l'objet principal de la présente recherche. Il en découle que certains résultats peuvent ne pas ou ne plus correspondre à la situation technique ou juridique actuelle ou reposer sur des hypothèses erronées. Ils n'en restent pas moins essentiels pour comprendre le point de vue des parents d'accueil.

Le groupe cible de l'étude sont les parents d'accueil établis dans le canton de Berne qui sont concernés par la réforme législative. L'échantillon couvre différents contextes et formes de placement familial: placement de longue durée, placement durant la semaine et placement lors d'une intervention de crise; placement auprès de membres de la famille ou non; suivi par un PPP ou non (voir le tab. 1). Dans l'échantillon, le placement sans lien familial prédomine nettement sur le placement avec lien familial (n = 31 c. n = 3). En outre, ce sont surtout les familles accueillant des enfants pour une longue durée qui sont représentées. Les résultats de l'étude sont donc valables avant tout pour le placement en famille d'accueil de longue durée et ne sont transposables à d'autres contextes que de façon limitée.

Pour rendre compte de la diversité régionale, les parents d'accueil invités à participer à l'enquête ont été recrutés dans quatre régions du canton de Berne: Emmental, Mittelland, Oberland et Seeland/Bienne/Jura bernois. Le recrutement s'est déroulé lors de plusieurs séances d'information et d'échange à destination des parents d'accueil que l'OM a organisées à l'automne 2023. L'équipe de recherche a été invitée à présenter les premiers résultats d'une étude pilote aux parents d'accueil, qui, s'ils étaient intéressés, pouvaient s'inscrire pour être contactés ultérieurement par l'équipe de recherche en vue d'être interviewés pour l'étude.

Tableau 1: Échantillon

Contextes d'accueil	Nombre
Lien familial	3
Pas de lien familial	31
Formes de placement	
Longue durée	25
Intervention de crise	2
Durant la semaine	1
Combinaison	6
Prestations PPP	
Avec PPP	19
Sans PPP	15
Régions	
Mittelland	11
Emmental	12
Oberland	7
Seeland/Jura bernois	4

Au total, 34 interviews ont été réalisées avec des personnes seules et des couples d'octobre 2024 à mai 2025. Basées sur un guide d'entretien, elles ont duré en moyenne 90 minutes. Elles ont eu lieu en allemand ou en français, selon la préférence exprimée par les personnes participantes. Nous avons interrogé 22 femmes, 1 homme et 11 couples. Il s'agissait, à l'exception d'un cas, de familles mixtes du point de vue du genre. L'interview suivait un fil conducteur semi-structuré abordant des aspects importants de la mise en œuvre et de l'impact de la nouvelle législation. Les entretiens[9] ont été enregistrés sur un support électronique puis transcrits et totalement anonymisés. Les noms utilisés dans les citations sont des pseudonymes choisis librement. Nous avons évalué les données issues des entretiens en appliquant la méthode de la théorie ancrée (Grounded Theory; Strauss & Corbin, 1996). Nous avons recouru au logiciel d'analyse qualitative MAXQDA pour garantir une codification systématique et transparente et un développement inductif des catégories centrales et des concepts théoriques. Le but était d'avoir une compréhension approfondie des effets des nouvelles dispositions légales et de leurs implications pratiques du point de vue des parents d'accueil.

La présente étude s'intéresse exclusivement à la perspective des parents d'accueil. Or, le point de vue des enfants placés et des autorités compétentes est essentiel aussi pour pouvoir porter une appréciation globale sur les effets de la réforme législative. Mais, le temps et le budget impartis étant limités, ces perspectives n'ont pas pu être étudiées ici. Il faudrait les analyser dans le cadre d'autres recherches. La concentration sur les parents d'accueil et leur travail permet d'étudier de plus près une catégorie d'actrices et d'acteurs essentiels, et pourtant jusqu'ici peu mis en lumière, qui jouent, dans le domaine du placement en famille d'accueil, un important rôle de médiation entre l'enfant accueilli, la famille d'origine et les institutions.

Les résultats de l'étude ont été présentés en novembre 2025 lors d'une rencontre entre les parties prenantes réunissant des parents d'accueil ainsi que des représentantes et des représentants des autorités, des PPP et de l'OM. Les champs et les bases d'action exposés par l'équipe de recherche ont ensuite été discutés, précisés et validés avec les participantes et les participants, qui étaient au nombre de 48. Ils ont été répartis en cinq groupes pour discuter de manière approfondie de ces éléments. Les résultats des discussions ont été consignés dans des enregistrements audio ainsi que sur des tableaux à feuilles.

[9] À la demande d'une personne, un entretien a été consigné à la main.

3 Cadre théorique

La présente étude a pour cadre théorique la notion de «care» ainsi que des approches de la division genrée du travail et de la valorisation sociale du travail de care. Ces aspects sont importants pour replacer le rôle et le travail des parents d'accueil dans le contexte de la réforme législative.

Le care ou travail de care désigne des activités axées sur l'accompagnement et les besoins de tiers et la fourniture de tout ce qui est nécessaire pour leur santé, leur bien-être, leur longévité et leur protection (Bauhardt & Harcourt, 2019). Le travail de care englobe les soins et la prise en charge prodigués directement à autrui, la mise en place de conditions permettant de fournir ce travail, par des activités comme faire les courses, le ménage ou la cuisine, ainsi que l'organisation et la gestion de la prise en charge et des soins, par exemple en coordonnant des rendez-vous (OIT, 2018). Ces activités peuvent être accomplies à titre gracieux, généralement au sein de ménages privés, ou dans le cadre d'une activité professionnelle rémunérée, par exemple en crèche ou en EMS, les deux cas de figure se retrouvant dans tous les pans de la société (Aulenbacher et al., 2018). Il s'agit d'activités indispensables qui, en règle générale, doivent être accomplies directement et sont chronophages (Bauhardt & Harcourt, 2019). Partout dans le monde, le travail de care est fortement genré: il est assumé en très grande majorité par des femmes et connoté comme féminin (Budlender, 2010). En outre, il est souvent invisibilisé pour des raisons historiques et sociétales et dévalorisé car considéré comme une activité non qualifiée que les femmes prennent naturellement en charge. La faible visibilité du travail de care dans la société s'accompagne d'une banalisation et se traduit jusqu'à aujourd'hui par la sous-estimation systématique des activités concernées, la faiblesse ou l'absence de rémunération dans ce domaine et un risque de pauvreté plus élevé durant la vieillesse (Winker, 2020).

Ces systèmes de valeurs collectifs se reflètent dans la structure genrée du marché du travail. Perrons (2021) définit la ségrégation horizontale comme la répartition inégale des femmes et des hommes entre les secteurs économiques, les professions et les champs d'activité. Ainsi, les femmes sont surreprésentées dans les cinq C: Cceaning (ménage), caring (soins), catering (restauration), cashiering (travail de caisse) et clerking (travail de bureau de base). Les hommes, a contrario, travaillent en grande majorité dans des domaines techniques, dans la construction et dans le management. Cette structure genrée du marché du travail montre que les métiers de soins et de services, qui emploient principalement des femmes, sont peu reconnus socialement et économiquement. Les chiffres confirment que cela concerne aussi la Suisse (OFS, 2025a, 2025b; BFEG, 2023). Alors que certains secteurs économiques emploient essentiellement des hommes, c'est l'inverse dans d'autres branches. La proportion élevée de femmes est particulièrement frappante dans la santé et le social (75 %; OFS, 2025a, 2025b). En 2018, les femmes représentaient 83 % du personnel soignant dans les hôpitaux et 86 % dans les EMS (OFS, 2020). Rien ne permet de penser que cette ségrégation s'atténuera ces prochaines années. On la retrouve au niveau des diplômes de formation professionnelle initiale: en 2023, les femmes étaient plus de six fois plus nombreuses que les hommes à faire une formation professionnelle initiale dans le domaine des soins infirmiers et pour devenir sages-femmes (OFS, 2024). Les femmes sont également surreprésentées dans les autres services. Le commerce de détail emploie deux tiers de femmes et un tiers d'hommes. La rémunération du travail est genrée elle aussi (OFS, [s. d.]). L'importance des inégalités salariales entre femmes et hommes dépend de la méthode de calcul utilisée. Si l'on se base sur la médiane, elle s'élève à 9,5 %, un chiffre bien inférieur à la moyenne, qui s'établit à 16,2 % ou 1364 francs par mois. Cela s'explique en partie par le fait que les hommes ont plus souvent des salaires exceptionnellement élevés, qui pèsent moins dans le calcul du salaire médian (BFEG, 2023). Malgré l'augmentation de l'activité rémunérée des femmes, une grande partie du travail non rémunéré continue de peser sur leurs épaules en Suisse. En moyenne, les femmes de 15 à 64 ans fournissent 31,9 heures de travail non rémunéré par semaine, contre 20,6 heures pour les hommes dans les mêmes tranches d'âge (OFS, 2021). Le volume de travail non rémunéré fourni par une personne dépend du type de famille. Les femmes ayant au moins un enfant de moins de 15 ans accomplissent environ 2,5 fois plus de travail non rémunéré que les femmes sans enfant (50 heures env. contre 22 heures env.; OFS, 2023). Pour pouvoir absorber ce volume de travail non rémunéré,

beaucoup de femmes réduisent leur activité professionnelle. Parmi les personnes ayant des enfants de moins de 15 ans, 60,5 % des femmes décident de fournir moins de travail rémunéré, contre seulement 14,4 % des hommes (OFS, 2022). C'est ce qui contribue à expliquer qu'en cumul au long de la vie, une femme gagne en moyenne 43,2 % de moins qu'un homme (BFEG, 2023).

On peut rattacher à l'analyse de Perrons (2021) la notion de «liens affectifs» développée par Folbre (2001) pour mettre en lumière la dimension morale et émotionnelle du travail de care non rémunéré: les personnes qui fournissent un tel travail n'agissent pas par intérêt économique, mais parce qu'elles sont prisonnières de liens émotionnels, sociaux et moraux. Cette forme de travail pourtant cruciale pour le fonctionnement de la société reste sous-évaluée économiquement et souvent invisible socialement. Mais les personnes qui l'accomplissent ne peuvent s'y soustraire sans autre car c'est un engagement émotionnel et ne pas l'honorer les expose à ressentir de la culpabilité ou à subir des sanctions sociales.

Ces réflexions théoriques peuvent être transposées à la situation des familles d'accueil, dont l'activité est fortement marquée par une motivation émotionnelle et morale. Lorsque l'on est parent d'accueil, la proximité est une ressource cruciale car elle constitue le fondement de la confiance, du sentiment de sécurité et de l'attachement. Mais elle peut aussi devenir un défi si l'étroitesse des relations émotionnelles déclenche des tensions ou des conflits avec la famille d'origine. L'accueil d'un enfant placé est souvent porté par le souhait d'apporter une contribution positive à la vie de l'enfant, de lui offrir une stabilité et un sentiment de sécurité et, ainsi, de fournir un service social important pour la société (Reimer et al., 2025a; Reimer et al., 2025b). Les parents d'accueil évoluent ainsi dans un champ de tension entre le pôle familial et le pôle institutionnel: d'une part, ils offrent au quotidien de la proximité, des soins et de la normalité à un enfant qui n'appartient pas à leur famille juridiquement et biologiquement; d'autre part, ils assument une responsabilité dans le cadre de l'aide publique à l'enfance et à la jeunesse. Leur rôle requiert la recherche continue d'un équilibre entre intimité familiale et contrôle institutionnel. Cette ambivalence illustre le double ancrage de la parentalité d'accueil : elle est à la fois d'ordre privé et d'ordre public puisqu'elle fait partie d'un système régulé par l'État. Les parents d'accueil doivent laisser germer un lien émotionnel et un sentiment d'appartenance tout en se soumettant aux consignes institutionnelles, aux mécanismes de surveillance et aux attentes des services spécialisés (Reimer et al., 2025b). Dans ce contexte, la parentalité dans les familles d'accueil se comprend comme une forme hybride de travail de care définie par une imbrication durable entre prise en charge privée, exigences professionnelles et pilotage institutionnel (Kirton, 2013). L'intégration spatiale, temporelle et émotionnelle entre famille et «travail» ainsi que la densité de la réglementation publique (Kirton, 2013) confèrent une intensité particulière à cette structure hybride.

4 Résultats

Le présent chapitre présente les résultats de l'étude du point de vue des parents d'accueil. Il comporte quatre volets. Le premier décrit le travail, hétérogène et complexe, que demande l'accueil d'un enfant dans la vie quotidienne; il examine les motivations conduisant à accueillir un enfant, l'idée que les parents nourriciers se font de leur rôle et d'eux-mêmes, les conditions de travail et de prise en charge ainsi que la reconnaissance du travail de care d'après l'expérience des parents d'accueil. Ces éléments constituent le fondement des trois autres volets. Le deuxième volet met en lumière la perception de la réforme législative en distinguant les avis positifs, les avis neutres et les avis négatifs ainsi que les explications avancées à l'appui de ces avis. Le troisième volet récapitule les principaux défis tandis que le quatrième reprend les souhaits des parents d'accueil pour l'avenir.

4.1 Vie quotidienne, organisation, rôle et reconnaissance du travail de care

La réalité des parents d'accueil est très hétérogène, ce qui se reflète dans les résultats. Il y a de grandes différences entre les familles interrogées en ce qui concerne leur motivation, leur situation familiale et professionnelle ou encore leur expérience antérieure dans le domaine du social ou de la pédagogie. Alors que bon nombre de parents d'accueil ont des qualifications spécifiques et conçoivent leur tâche comme une activité professionnelle, d'autres la voient plutôt comme l'expression d'un engagement social personnel. De ce fait, ils ont des conceptions variées de leur rôle et n'ont pas les mêmes attentes concernant la rémunération, la collaboration et le soutien de la part des autorités. Les parties qui suivent analysent l'hétérogénéité des contextes d'accueil.

4.1.1 Motivation des parents d'accueil

Lorsque des parents décident d'accueillir un enfant dans le contexte d'un placement, ils sont en général motivés par une combinaison de raisons intrinsèques et de raisons extrinsèques: des valeurs, des événements personnels et professionnels marquants, le souhait d'avoir un enfant et l'étude d'autres solutions que l'adoption, des ressources familiales disponibles, un sentiment de responsabilité sociale, des situations ayant un effet déclencheur ou encore un lien concret avec l'enfant. Il arrive que les prestations financières soient un élément facilitateur, par exemple pour la conciliation entre famille et métier, mais pour la majorité des personnes interrogées, elles ne constituent pas une raison déterminante et suffisante pour expliquer leur engagement, comme nous le verrons ci-après.

Une grande partie des personnes interrogées font état de raisons intrinsèques pour motiver l'accueil d'un enfant dans le contexte d'un placement. Elles mettent notamment en avant le sens de cette activité, à savoir permettre à un enfant de bien démarrer dans la vie. Pour certaines, il s'agit d'un défi personnel qui leur permet de mieux se connaître elles-mêmes et de développer leurs propres aptitudes. D'autres disent avoir fait ce choix par propre conviction ou pour être en accord avec leurs valeurs personnelles, par exemple pour accomplir une mission découlant de leur foi religieuse. Certaines personnes interrogées déclarent ne pas avoir pu ou voulu d'enfant ou d'autre enfant, raison pour laquelle elles ont souhaité en accueillir un dans le contexte d'un placement. Toutes les personnes interrogées appartenant au groupe de celles n'ayant pas pu ou pas voulu avoir d'enfant ou d'autre enfant disent s'être aussi renseignées sur la possibilité d'une adoption. Ce faisant, elles ont constaté qu'elles étaient trop âgées pour une adoption ou qu'il y avait déjà assez de parents intéressés par une adoption alors que la demande de parents d'accueil restait grande.

Une expérience professionnelle dans le secteur de la prise en charge ou des soins constitue une autre motivation pour accueillir un enfant dans le contexte d'un placement. Les personnes interrogées ayant ce bagage disent avoir décidé de devenir famille d'accueil après avoir observé les problèmes et l'état de nécessité qui prévalent dans des institutions résidentielles. Quelques-unes expliquent avoir pris cette décision parce qu'elles estimaient qu'un environnement familial offrait une meilleure base pour le développement d'un enfant. D'autres trouvent triste que l'enfant qui a passé

le week-end dans une famille-relais doive retourner en institution car elles jugent cette situation pénible pour les enfants. Dans ce contexte, une personne interrogée déclare[10]:

Nous avons les ressources, la force et la place pour accueillir un enfant et lui donner une chance. Nous avons vu combien le home pour enfants est démuni. Ça nous a secoués. Je ne sais pas si nous aurions eu cette idée autrement.
Maria, accueil de longue durée, en cas d'interventions de crise et durant la semaine

Les ressources mentionnées dans la déclaration ci-dessus sont souvent évoquées comme des facteurs de motivation dans les interviews. Outre la force et la place, les personnes interrogées disent aussi être motivées par le fait qu'elles «ont suffisamment de tout» et que leur famille est «cool» ou stable. Offrir une place à un enfant qui n'a pas de foyer, l'accompagner dans son développement et lui donner des repères sont également une motivation. Certaines personnes interrogées soulignent que la durée de cet accompagnement importe peu. Des parents d'accueil se disent motivés par la possibilité de contribuer activement au bien d'un enfant, mais aussi de décharger le système familial. Les parents sont particulièrement motivés par les progrès visibles de l'enfant, par exemple une amélioration de l'estime de soi, des succès fêtés ensemble (p. ex. l'obtention d'une place d'apprentissage) et le sentiment de recevoir beaucoup en retour de la part de l'enfant.

Être en mesure d'allier la prise en charge de l'enfant accueilli avec celle de ses propres enfants ainsi qu'avec le travail domestique est également une motivation avancée. La rétribution du travail de parent d'accueil permet parfois de cesser l'activité lucrative exercée jusque-là. Mais il ressort clairement des interviews que l'aspect financier ne peut en aucun cas être considéré comme la seule motivation. Une personne interrogée l'explique bien lorsqu'elle précise qu'une heure de travail au service du canton rapporte à peu près autant qu'une journée complète de prise en charge d'un enfant placé. Il est fréquent que les familles ayant déjà des enfants abordent la question de la responsabilité sociale dans les interviews, exprimant le souhait de montrer l'exemple à leurs enfants sur ce plan. Les motivations exprimées mêlent ainsi la conciliation avec le travail de care à accomplir pour sa propre famille et le sentiment d'assumer une responsabilité sociale.

Dans certains cas, la motivation pour accueillir un enfant dans le contexte d'un placement découle de circonstances particulières propres au cas considéré ou de l'existence d'une relation spécifique avec l'enfant (p. ex. lien de parenté).

4.1.2 Le quotidien des parents d'accueil

Il apparaît dans les interviews que le quotidien des parents d'accueil dépend fortement de l'âge de l'enfant et de ses besoins et qu'il y a donc de grandes différences selon les situations. Certains parents disent que leur quotidien est pratiquement le même qu'avec leurs propres enfants tandis que d'autres décrivent une prise en charge nettement plus intensive, avec beaucoup de tâches supplémentaires, en particulier lorsque l'enfant a des difficultés socio-émotionnelles ou que le contexte du placement est complexe.

Beaucoup de personnes interrogées estiment globalement que leur quotidien et leur activité ont du sens et sont enrichissants. La relation avec l'enfant accueilli est souvent décrite comme gratifiante. Les progrès visibles de l'enfant, par exemple l'obtention d'une place d'apprentissage, la progression dans un sport ou la gestion des difficultés quotidiennes, sont vécus comme des moments importants. Les parents d'accueil soulignent combien il est enrichissant d'ouvrir à l'enfant de nouvelles perspectives et de «nouvelles portes», de lui offrir une stabilité et un environnement sûr tout en faisant soi-même de nouvelles expériences, en rencontrant de nouvelles personnes et en

[10] Les déclarations présentées en italique sont tirées des transcriptions d'interviews conduites en allemand. Le choix a été fait d'en simplifier la traduction et, donc, de supprimer les guillemets (NDT).

grandissant sur un plan personnel. Certaines personnes interrogées disent en outre que la situation est bénéfique pour leurs propres enfants, qui développent une ouverture et des points de vue nouveaux. La déclaration que voici illustre bien la manière dont les parents d'accueil vivent les moments d'enrichissement qui émaillent leur quotidien:

Ce qui est bien, c'est qu'on est très proche des enfants. On peut avoir un impact important sur eux et leur transmettre beaucoup. Quand je pense à ma vie professionnelle, il me semble que c'est moins le cas. Comme avec nos enfants biologiques, on se rend compte que notre travail a payé lorsqu'ils réussissent quelque chose, qu'ils trouvent une place d'apprentissage, qu'ils achèvent une formation.
Mara, accueil de longue durée

Mais en même temps, beaucoup d'interviews montrent que le quotidien des familles d'accueil est souvent complexe et requiert une bonne dose de flexibilité, d'organisation et de présence émotionnelle. Les parents d'accueil ne font pas qu'assumer les tâches classiques de la vie de famille. Ils portent aussi la responsabilité d'enfants qui, souvent, ont un vécu pesant et des besoins particuliers. Beaucoup de parents d'accueil décrivent leur vie quotidienne comme intensive et structurée, mais aussi bourrée d'imprévus. Les journées commencent et finissent souvent en répondant aux besoins des enfants et les personnes interrogées organisent généralement leur semaine en fonction des besoins de l'enfant accueilli. En proie à des difficultés émotionnelles et sociales, les enfants placés demandent souvent une prise en charge chronophage, une attention particulière et des connaissances spécifiques:

Un enfant placé dans une famille arrive avec un sac à dos. Il a forcément un problème d'attachement. Il a des angoisses. C'est un enfant qui ne peut pas grandir dans sa famille et être auprès de ses parents. Je pense que la prise en charge d'un enfant placé demande davantage de temps, mais aussi davantage de connaissances.
Leon, accueil de longue durée

Quelques personnes interrogées soulignent cependant aussi que la relation et la vie quotidienne avec l'enfant accueilli ne sont au fond pas très différentes de ce qu'elles sont avec les enfants biologiques. Pour beaucoup, les différences dans la vie quotidienne sont dues surtout aux exigences administratives et organisationnelles supplémentaires et à l'autonomie réduite dont disposent les parents d'accueil pour les actes du quotidien puisque certaines décisions doivent donner lieu à une concertation préalable avec les actrices et acteurs compétents. En plus du travail d'éducation et de prise en charge, la plupart des parents d'accueil interrogés assument de nombreuses tâches administratives et organisationnelles quotidiennes excédant celles d'une famille n'accueillant pas d'enfant dans le contexte d'un placement. On peut citer en particulier les contacts et les échanges avec les services spécialisés, la structure d'origine de l'enfant et les autorités ainsi que l'accomplissement de tâches administratives comme le décompte des frais accessoires. Les parents d'accueil évoluent au sein d'un réseau serré de parties prenantes variées, notamment les services spécialisés, les APEA, l'OM, les parents d'origine, les curatrices ou curateurs et l'école, ce qui requiert un gros travail de coordination. Les déclarations ci-dessous en donnent une bonne illustration:

Avec un enfant placé, on ne peut pas faire ce qu'on veut dans la vie quotidienne, comme prévoir des activités pour le week-end. Il y a des règles de visite à respecter, des membres de la famille d'origine à prendre en considération.
Hannah, accueil de longue durée

Dès le début du placement, j'ai dû consacrer un temps fou à téléphoner, écrire et lire des mails, accomplir des tâches administratives, mettre au point, échanger.
C'est dingue le temps que ça prend.
Anna, accueil de longue durée

Plusieurs parents d'accueil rapportent que leurs propres besoins ou ceux de leurs enfants biologiques passent parfois au second plan dans la vie quotidienne, ce qui peut créer un stress. Mais malgré la complexité de la tâche, beaucoup de familles d'accueil trouvent que leur vie au jour le jour est enrichissante et gratifiante. Les progrès de l'enfant accueilli, les petits succès du quotidien, le sentiment de confiance sont décrits comme des ressources essentielles, qui compensent les difficultés et font apparaître le quotidien sous un jour positif.

4.1.3 Le genre dans les familles d'accueil: travail de care rémunéré ou non

Travail et famille

Peut-on chiffrer l'amour d'une mère, le fait d'offrir un chez-soi? D'un côté, il est juste d'avoir une rétribution, mais si l'on considère le nombre d'heures investies, personne ne travaille à un taux horaire aussi bas. D'un autre côté, je n'arrive pas à voir l'accueil comme un travail: je touche une indemnité, c'est normal et important; mais en même temps, il me semble qu'on ne peut pas monétariser l'accueil d'un enfant placé.

Emilia, accueil de longue durée, en cas d'interventions de crise et durant la semaine

Comme l'illustre la déclaration ci-dessus, la présente section analyse la manière dont les parents d'accueil comprennent leur activité et comment le travail est réparti à l'intérieur des familles. Les déclarations des personnes interrogées couvrent un large spectre de situations. Si une grande partie de ces personnes définissent les tâches de prise en charge et d'éducation comme un travail de care, leurs avis divergent sur sa nature: faut-il y voir un aspect non rémunéré de la vie de famille ou une activité lucrative? En même temps, les réponses aux interviews montrent qu'il est difficile voire impossible de séparer le travail, la responsabilité et la famille lorsque l'on accueille un enfant dans le contexte d'un placement. Les paragraphes qui suivent exposent en détail les différentes positions exprimées, depuis celles qui considèrent qu'être famille d'accueil n'est pas un travail jusqu'à celles qui y voient clairement un travail de care, la question de la rémunération étant abordée à chaque fois.

Deux personnes soulignent qu'elles considèrent le fait d'être parent d'accueil non pas comme un travail au sens d'une activité lucrative, mais plutôt comme une tâche «naturelle» ou «familiale». L'une de ces personnes précise que, si tel n'était pas le cas, elle «n'arrêterait jamais de travailler» parce que les enfants qu'elle accueille sont présents en permanence, et elle ne veut pas envisager sa vie de cette manière. L'autre explique que les enfants qu'elle accueille font partie de la famille et qu'en avoir la responsabilité ne représente pas un travail car elle ne considère par ses tâches au sein de la famille comme un travail. En revanche, il est clair que, pour le reste des personnes interrogées, être parent d'accueil est un travail. Il est d'ailleurs question dans les interviews de «job 24h sur 24, 7j sur 7» ou de «travail à plein temps» car les enfants placés vivent souvent nuit et jour dans leur famille d'accueil, qui est responsable d'eux en permanence. Certains placent ce travail sur un pied d'égalité avec celui qu'ils fournissent pour leurs propres enfants. D'autres, au contraire, relèvent des différences. Il ressort des interviews que la perception de cette activité varie selon les contextes de placement et les enfants accueillis. Des parents accueillant un enfant depuis ses jeunes années dans le cadre d'un placement de longue durée, par exemple, ne voient pas de différences notables avec ce qu'ils font pour leurs propres enfants. Dans un autre cas, celui d'un placement faisant suite à une intervention de crise, l'interview indique que la famille d'accueil peut ne pas avoir de travail éducatif à assumer et qu'il lui reste surtout le travail de prise en charge, comme l'illustre la déclaration suivante:

Il a fallu que je m'impose des limites et que je me dise: 'tant pis si tout ce que tu peux faire, c'est t'assurer que l'enfant va bien.' On me demande seulement de m'occuper de lui, pas de l'éduquer. Mais selon ma femme, ces deux aspects sont indissociables dans la vie de tous les jours parce qu'on veut le respect de certaines règles de conduite, on veut obtenir certaines choses.

Thomas, accueil de longue durée, en cas d'interventions de crise et durant la semaine

Plusieurs personnes interrogées relèvent qu'un enfant accueilli est beaucoup plus prenant que son propre enfant, même si c'est variable d'un enfant à l'autre. Elles précisent par ailleurs que l'activité de parent d'accueil va bien plus loin que la seule prise en charge de l'enfant pour s'étendre à la collaboration avec les autorités et les familles d'origine.

Parmi la majorité des personnes interrogées pour qui être famille d'accueil est un travail, les avis divergent sur la question de savoir si ce travail doit ou non être rémunéré. Certains ont choisi d'exercer cette activité à titre professionnel et la considèrent donc comme une activité lucrative. D'autres, au contraire, relèvent qu'être parent d'accueil est un travail qui n'est pas comparable à une activité lucrative ordinaire. Plusieurs personnes mentionnent le défaut de structures relevant du droit du travail, des conditions financières incertaines et des salaires faibles. Les personnes interviewées relèvent en outre que cette activité demande un gros investissement émotionnel et qu'elle est souvent pratiquée sans consignes claires ni soutien institutionnel. Une personne interrogée explique qu'elle refuse de considérer son activité de parent d'accueil comme un travail car, sinon, elle aurait le sentiment d'être exploitée.

Répartition du travail genrée

Nous allons voir ici qui assume le travail de care pour les enfants accueillis. Les interviews mettent en évidence une répartition du travail genrée: les mères d'accueil assument majoritairement la prise en charge, l'organisation et le travail émotionnel tandis que les pères d'accueil ont généralement une activité lucrative hors du foyer. On observe cependant de rares exceptions.

Une grande partie des personnes interrogées décrivent une répartition des tâches claire: la mère d'accueil reste à la maison, où elle assume 100 % du travail, tandis que le père d'accueil a une activité professionnelle à temps plein à l'extérieur. Les femmes interrogées assument la responsabilité principale de l'enfant accueilli. La description qu'elles donnent de leur rôle indique que tout ce qui concerne l'enfant placé est de leur ressort, qu'elles en sont la principale responsable et qu'elles sont la clé de voûte de la prise en charge de l'enfant placé et du ménage. Ce rôle leur impose une forte charge mentale, comme l'illustre la déclaration suivante:

Tout passe par moi, qu'il s'agisse des demandes des enfants ou de tout ce qui est organisation, rendez-vous, cuisine, planification. Je trouve ça fatigant.
Anna, accueil de longue durée

Les pères d'accueil s'impliquent ponctuellement ou selon entente. Par exemple, ils viennent aux entretiens de bilan, passent du temps avec l'enfant placé le week-end, participent aux manifestations scolaires et aux réunions de parents d'élèves. Si la mère d'accueil a un rendez-vous, ils prennent le relais. Les interviews indiquent que les pères d'accueil ont souvent un rôle de soutien. Une personne interrogée précise que le père d'accueil s'occupe des tâches administratives, comme l'envoi des factures, le recouvrement d'argent ou encore les questions techniques concernant par exemple le téléphone et l'ordinateur portable de l'enfant accueilli.

Certaines interviews font cependant état d'exceptions. Il y a ainsi des couples dans lesquels les deux parents ont réduit leur taux d'occupation (elle l'a ramené à 20 % et lui à 80 %) pour se partager la prise en charge de l'enfant accueilli. Dans un autre cas, la mère nourricière exerce une activité lucrative hors de la maison avec un faible taux d'occupation et l'enfant placé va chez une maman de jour lorsque la mère nourricière travaille. Il y a également un exemple de famille d'accueil où le père reste à la maison du fait de son activité d'agriculteur et s'occupe principalement des enfants placés tandis que la mère travaille à l'extérieur et tient le ménage. Pour ce père de famille, l'accueil d'enfants dans le contexte d'un placement est clairement un travail et non pas un volet supplémentaire de la vie de famille. Une famille d'accueil décrit un mode de fonctionnement très égalitaire entre la mère et le père: les deux assument des tâches semblables dans des domaines comme faire les courses, cuisiner et travailler. Dans plusieurs interviews, les personnes interrogées

expliquent toutefois que les tâches impliquant une proximité corporelle et des soins sont généralement assumées par les mères, pour éviter une promiscuité entre le père nourricier et l'enfant accueilli.

4.1.4 Collaboration avec les actrices et acteurs du système de placement

Les parents d'accueil relèvent que, pour collaborer avec les actrices et acteurs variés du système de placement d'enfants, il leur faut des structures fiables, des compétences claires et une continuité sur le plan du personnel. Beaucoup déplorent en outre que le réseau constitué par les autorités, les services spécialisés et les familles d'origine ne se rende pas suffisamment compte des difficultés que présente le travail quotidien des parents d'accueil si bien que ceux-ci se sentent souvent livrés à eux-mêmes. Il n'est pas rare que les familles nourricières aient du mal à savoir où trouver de l'aide pour l'enfant qu'elles accueillent ou pour elles-mêmes. Néanmoins, beaucoup de parents d'accueil trouvent un soutien auprès de personnes faisant preuve d'un engagement particulier au sein du réseau, qui sont fiables, qui connaissent le contexte concret du placement et qui bâtissent des relations de confiance. Beaucoup de parents d'accueil ont dû apprendre à défendre leurs intérêts, à demander activement une assistance et parfois aussi à lutter pour leurs droits.

Le soutien dont ils bénéficient provient moins de structures stables que de l'engagement particulier de certaines personnes, que celles-ci agissent dans le cadre d'un service spécialisé, de l'aide sociale, d'une curatelle ou d'une autre fonction. Pour beaucoup de parents d'accueil interviewés, ce qui compte, c'est que ces personnes connaissent bien le contexte concret du placement de l'enfant, aient une réflexion prospective, restent joignables et construisent une relation de confiance solide. Avoir une personne de référence constante apporte un soulagement alors que les changements ont au contraire un effet déstabilisant. Dans un cas, les parents d'accueil ont eu affaire en douze ans à huit personnes assumant une curatelle ou une tutelle. Avec une telle discontinuité, il est difficile de créer une relation de confiance et il faut sans cesse redonner les mêmes informations, rappeler ce qui a été convenu, réexpliquer des aspects importants. C'est pourquoi, globalement, la collaboration est vécue comme une question de personnes et non pas, ou seulement en partie, comme le fruit de la fonctionnalité d'un système. Plusieurs personnes interrogées rapportent en outre qu'il est difficile de garder une vue d'ensemble des services impliqués et de leurs compétences. Souvent, les parents d'accueil ne savent pas exactement qui est responsable de quoi et le manque de transparence des interfaces les gêne pour s'y retrouver dans la procédure et ralentit la coordination, comme l'illustre la déclaration que voici:

On entend tout et son contraire. Quand le service compétent vous dit que ce sont les autres qui ont la charge du dossier, qui est responsable au final? Il n'y a pas de manuel qui définisse les responsabilités sur le plan juridique et les exceptions selon les cas de prise en charge. Il est impossible de s'y retrouver.
Leon, accueil de longue durée

Une personne interrogée explique que le réseau formé par les actrices et les acteurs impliqués dans chaque placement est extrêmement complexe et difficile à comprendre. Mais, selon elle, une fois que l'on a compris comment les compétences sont réparties et comment les processus fonctionnent, le travail administratif est gérable. D'autres trouvent au contraire que l'organisation et la communication demandent un gros travail, dont l'ampleur ne faiblit pas. D'après ces personnes, cela tient en particulier au fait qu'elles doivent assumer elles-mêmes des tâches ou insister pour obtenir des choses qui, en réalité, sont du ressort des autorités. C'est notamment pour cette raison que certaines personnes interrogées ont l'impression que les placements familiaux ne sont pas une priorité pour le réseau des institutions impliquées. En outre, nombreux sont celles et ceux pour qui la coordination entre les autorités, les services spécialisés et les autres personnes impliquées est fastidieuse. Dans les interviews, les personnes décrivent ce sentiment en disant qu'elles doivent «jongler». Le simple fait d'informer les différentes parties prenantes est gourmand en temps et en énergie. Une personne interrogée l'exprime ainsi:

Au fond, c'est un joli travail. On se fait peut-être quelques cheveux blancs, mais pas à cause des enfants. Ce qui nous donne le plus de mal, c'est la collaboration avec les autorités ou avec les parents d'origine, qui nous demandent l'impossible.
Tabea, accueil de longue durée, en cas d'interventions de crise et durant la semaine

Dans la collaboration avec les autorités, les parents d'accueil ont souvent l'impression d'être en position d'infériorité. Une relation tendue entre parents d'accueil et autorités peut se répercuter directement sur l'enfant. C'est pourquoi beaucoup de personnes interrogées souhaitent une conception commune du bien de l'enfant, des rapports équilibrés dans la collaboration et davantage d'égards pour la charge qui pèse quotidiennement sur les parents nourriciers. L'implication du système d'origine des enfants suscite aussi une réaction ambivalente de la part des parents d'accueil: elle est parfois essentielle pour l'enfant, mais elle peut aussi être très délicate à mettre en œuvre dans la pratique.

Dans ce contexte, les parents d'accueil se retrouvent souvent en position de médiateurs. Ils doivent supporter les tensions et maintenir les canaux de communication ouverts, des tâches auxquelles ils n'ont généralement pas de temps à consacrer et pour lesquelles ils ne bénéficient pas d'un soutien systématique. Il arrive en outre que la collaboration soit encore plus difficile parce que la structure d'origine de l'enfant considère les parents d'accueil comme des concurrents ou a des problèmes personnels.

Il apparaît en outre que les familles d'accueil accompagnées par un PPP voient dans ce soutien une ressource importante. Beaucoup de personnes interrogées ont un PPP qui assument de nombreuses tâches administratives et organisationnelles, ce qui les décharge énormément. En outre, les PPP de certaines personnes interrogées sont pour elles des interlocutrices ou interlocuteurs constants, qui connaissent le contexte concret du placement et offrent un appui à la fois émotionnel et technique. Dans les familles qui n'ont pas le soutien d'un PPP, en revanche, les parents d'accueil ont davantage de tâches organisationnelles à prendre en charge, comme rédiger des rapports, déterminer qui est compétent ou organiser des rendez-vous.

4.1.5 Rétribution et frais accessoires

Rétribution
Cette section est consacrée à la rétribution des parents d'accueil. Comme nous l'avons vu dans la section «Le genre dans les familles d'accueil: travail de care rémunéré ou non», les parents nourriciers considèrent et évaluent leur activité diversement. Pour quelques-uns, il ne s'agit pas d'un travail (activité lucrative) au sens classique: ces personnes n'attendent pas de rémunération; par conséquent, la situation financière leur convient ou leur est indifférente. Certains jugent leur rétribution satisfaisante. Mais une grande partie des personnes interrogées est plutôt insatisfaite. Cette insatisfaction est alimentée par leur sentiment que la rémunération n'est pas à la hauteur de l'investissement émotionnel et du temps consacré, par l'incertitude ou les retards de paiement ainsi que par le manque de reconnaissance sociale et politique de cette activité. Il n'y a qu'à voir la faiblesse des ressources publiques, c'est-à-dire le peu d'argent du contribuable, allant au soutien dans le contexte des placements. Il apparaît en outre que l'obtention ou non d'une augmentation du prix de la pension en raison du travail exceptionnellement lourd que demande l'accueil ou du nombre d'enfants accueillis joue un rôle dans le niveau de satisfaction suscité par la rétribution. C'est ce qui ressort de la déclaration suivante:

Nous sommes obligés de travailler à 80 % à côté. La différence de rémunération entre un ou trois enfants est énorme: quand on accueille trois enfants, la rétribution est triplée alors que, quand on accueille un seul enfant, elle s'apparente à de l'argent de poche. Or, dans un cas comme dans l'autre, on doit être à la maison à 100 % pour prendre l'enfant en charge en permanence. Dans la vie quotidienne, un ou trois enfants, ça fait une différence, mais pas tant.

Il faudrait peut-être faire quelque chose à ce niveau.
Mara, accueil de longue durée

Parmi les personnes interrogées, beaucoup disent clairement que l'argent n'est pas une motivation pour accueillir un enfant dans le contexte d'un placement. Il ressort en effet des interviews qu'il vaut mieux travailler à l'extérieur car cela permet de gagner bien plus avec des horaires moins longs. Les personnes interrogées évoquent en outre le déséquilibre entre ce que l'accompagnement des familles d'accueil rapporte (autorités, PPP) et ce que les familles d'accueil gagnent pour leur travail, comme le souligne la déclaration suivante:

Le canton indique officiellement que certaines prestations, comme l'accompagnement professionnel [c.-à-d. le soutien et les conseils dispensés par une ou un professionnel dans le cadre d'un placement], sont rémunérées à hauteur de 127 francs de l'heure. Une famille d'accueil touche moins que ça par jour! Je dis ça seulement pour mettre les choses en perspective. Je trouve que la répartition des ressources est inéquitable. Je ne dis pas que les autres ne méritent pas cet argent. Mais je me demande tout de même pourquoi un PPP qui fournit dix heures d'accompagnement
par mois gagne plus que moi en tant que parent d'accueil.
Tanja, accueil de longue durée

Une mère d'accueil déclare que, de son point de vue, le gros investissement que représente l'accueil d'un enfant devrait être rémunéré comme un travail de pédagogie sociale, même si elle-même ne s'attend pas à une telle rémunération. Beaucoup de parents d'accueil expliquent que l'argent n'est pas la raison pour laquelle ils accomplissent ce travail, mais que le montant de la rémunération pose question. Une personne relève ainsi qu'à son avis la rémunération joue un rôle important lorsque l'on est une mère d'accueil célibataire, pour ne pas avoir à exercer en plus une autre activité lucrative. D'autres parents d'accueil considèrent que la rémunération est globalement trop basse si bien qu'elle ne permet pas de vivre, même simplement. En outre, les paiements cessent dès qu'un enfant quitte sa famille d'accueil pour retourner dans sa structure d'origine ou, selon la forme de placement, passe la journée chez ses parents. Dans ce cas, les parents d'accueil doivent rester joignables, mais ils ne sont pas rétribués pour cela. Une famille d'accueil explique qu'elle doit financer son activité d'accueil par d'autres activités, ce qu'elle considère comme un problème. Une personne qualifie l'argent qu'elle reçoit pour son travail de «simple pourboire».

Dans les interviews, la question de la rémunération des parents d'accueil n'est pas abordée seulement sous l'angle individuel. Elle donne lieu aussi à des considérations socio-politiques. Certaines personnes interrogées rappellent que l'hébergement d'un enfant en institution coûte très cher et mobilise beaucoup plus d'argent public que le placement en famille nourricière alors que, par comparaison, la rémunération des parents d'accueil est très faible. Elles ne comprennent donc pas pourquoi l'amélioration du soutien financier des familles d'accueil afin qu'elles restent en activité ne suscite pas d'intérêt.

Frais accessoires
Il ressort clairement des interviews que l'insuffisance de l'adaptation des frais accessoires au renchérissement est une source de frustration pour beaucoup de parents d'accueil. Le traitement du décompte des frais accessoires varie selon les communes. Il y a des communes qui demandent un décompte détaillé au lieu de verser un forfait, ce qui est décrit comme une charge administrative supplémentaire. Plusieurs personnes disent que, pour cette raison, elles renoncent souvent à faire valoir les petites dépenses bien qu'elles s'accumulent au fil du temps. Les vacances de ski, par exemple, sont intégralement assumées par certains parents d'accueil parce qu'établir le décompte est trop fastidieux. Une personne déclare en outre qu'on ne lui a jamais montré comment fonctionne le décompte des frais accessoires ni comment elle doit le remettre. Du coup, elle doit apprendre par elle-même quelles sont les dépenses qui peuvent être décomptées et comment les documenter.

La gestion par les autorités des demandes de garantie de prise en charge pour des frais accessoires suscite des réactions diverses de la part des parents d'accueil. Certains déclarent dans leur interview qu'ils obtiennent les garanties demandées sans problème, ce qui leur permet de financer des activités de loisir ou des achats comme un vélo. Ce retour positif est corroboré par la citation suivante:

Si un enfant accueilli veut prendre des cours de musique, adhérer à un club de foot ou participer à un camp, ça fait des frais. On peut soit envoyer les factures, soit demander à l'avance la prise en charge de l'activité. Quand on a reçu le feu vert et qu'on vérifie, on constate que l'activité a effectivement été payée.
Anja, accueil de longue durée

D'autres parents d'accueil rapportent au contraire qu'ils doivent insister pour obtenir la garantie de prise en charge et que cela leur demande en général beaucoup de travail. L'une des personnes interrogées déclare que, dans ce contexte, le soutien et l'encouragement prodigués par le PPP à revenir à la charge après un refus sont très utiles voire déterminants pour ne rien lâcher. Une autre personne interrogée explique qu'il est particulièrement frustrant de ne pas pouvoir offrir à un enfant une activité qui lui serait pourtant clairement bénéfique par manque de ressources financières. Cette mère d'accueil raconte que sa demande de prise en charge comme sa demande de financement a posteriori pour des leçons d'équitation ont été refusées. Une mère d'accueil décrit en ces termes le manque de flexibilité dans ce domaine:

La curatrice a dit qu'elle comprenait l'intérêt de la demande, mais qu'il y avait des directives à respecter. Je trouve dommage qu'il n'y ait pas davantage de flexibilité.
Marianne, accueil de longue durée

Beaucoup de parents d'accueil soulignent combien les activités de loisirs et d'encouragement sont importantes pour le développement et le bien-être des enfants placés.

La situation est encore différente lorsque l'autorité parentale continue d'être exercée par le système de la famille d'origine et que celui-ci est responsable du paiement des frais accessoires. Une famille d'accueil raconte que le père de l'enfant placé n'a pas réglé les factures de l'assurance-maladie bien que l'enfant ait une assurance complémentaire qui est résiliée en cas de non-paiement. Le service social a fait savoir à la famille d'accueil que les coûts étaient à la charge des parents de l'enfant. La famille d'accueil a proposé que le service social règle les factures puis les déduise des prestations dues aux parents de l'enfant. Cela permettrait d'éviter des conflits entre la famille d'origine et la famille d'accueil tout en préservant la couverture d'assurance de l'enfant. Le service social a rejeté la proposition. Du point de vue de la famille nourricière, ce procédé aurait été dans le sens du bien de l'enfant tout en soulageant les parents d'accueil.

4.1.6 Droits et marges de manœuvre

Les parents d'accueil assument une grande responsabilité alors que leurs droits et leurs possibilités de codécision sont limités. À ces restrictions s'ajoutent le contrôle intensif exercé par les autorités. Ces deux aspects contraignent la vie quotidienne des familles d'accueil et représentent un défi important, comme le montre la présente section.

Plusieurs personnes rapportent qu'elles ne sont pas autorisées à mettre en œuvre de leur propre initiative des décisions qu'elles souhaitent prendre pour le bien de l'enfant, par exemple la mise en place d'une psychothérapie. De même, il leur faut souvent obtenir l'autorisation des personnes détenant l'autorité parentale (famille d'origine ou personne chargée de la curatelle) pour des décisions courantes, comme la prise d'un rendez-vous médical. Obtenir ces autorisations peut être très chronophage et émotionnellement difficile, comme le montre la déclaration que voici:

Ça fait bien cinq fois que je leur explique que l'enfant a besoin de renouveler sa carte d'identité. Il nous faut la signature de la mère, mais elle refuse !
Tabea, accueil en cas d'interventions de crise et durant la semaine

Certains parents d'accueil estiment que le peu de droits de décision et les possibilités de codécision limitées dont ils disposent sont en contradiction avec l'investissement important qu'ils fournissent. Cette discordance est particulièrement difficile à vivre: bien qu'ils soient très proches de l'enfant accueilli et qu'ils sachent souvent exactement ce dont il a besoin, ils n'ont pas voix au chapitre sur des questions importantes. Et les décisions sont prises par des autorités qui sont souvent éloignées de la vie quotidienne de l'enfant et qui agissent à leur discrétion. Quelques personnes interrogées rapportent en outre que, face aux autorités, il faut savoir s'imposer. Voici ce qu'en dit une mère d'accueil:

Il faut savoir montrer les dents. J'ai du mal avec ça.
Nora, accueil de longue durée

La difficulté que représente le fait d'assumer une grande responsabilité tout en ayant peu de droits de décision et en dépendant des autorités est illustrée par la déclaration suivante:

Souvent, les personnes qui exercent une curatelle m'apparaissent comme une menace parce que leur voix pèse lourd alors qu'elles n'ont qu'une vague idée de la situation.
Marianne, accueil de longue durée

Certains parents d'accueil disent avoir l'impression que le bien de la famille d'origine passe souvent avant celui de l'enfant et que cela se reflète dans les décisions des autorités. Une mère d'accueil relate le cas d'une mère qui s'est montrée jalouse suite au placement de son enfant le week-end et qui y a mis fin. Les parents d'accueil n'ont reçu aucun soutien des autorités face à cette situation.

Plusieurs personnes évoquent en outre l'incertitude juridique. Il est souvent difficile de savoir qui assume la responsabilité civile selon les situations ou quelle assurance couvre quoi. Les questions relatives aux sinistres et à la responsabilité civile ne sont pas réglées clairement, ce qui accroît le stress au quotidien. De même, une famille nourricière déclare ne pas savoir si elle peut ou non inscrire à la crèche l'enfant qu'elle accueille: elle a interrogé l'autorité, mais n'a pas obtenu de réponse claire.

Par ailleurs, les consignes des autorités stipulent que les parents d'accueil doivent expliquer son statut à l'enfant après son quatrième anniversaire. C'est une consigne qui peut être très difficile à appliquer si les parents d'accueil estiment, par exemple, que l'enfant n'est pas encore prêt.

La phrase suivante décrit bien la situation des parents d'accueil:

Les parents d'accueil n'ont presque aucun droit.
Moira, accueil de longue durée

Dans un cas, des parents d'accueil rapportent non seulement que leurs droits et leurs possibilités de codécision sont limités, mais aussi qu'ils subissent une «surveillance» intensive de la part des autorités compétentes, ce qui leur pèse. Il ressort clairement de cette interview que les parents se sentent soumis à un contrôle étendu, qui dépasse largement les limites légales existantes. Quelques parents d'accueil disent avoir l'obligation d'exposer à tout moment leur intérieur et leur comportement si bien qu'ils ont l'impression d'être une «famille semi-publique». Savoir qu'on attend d'eux qu'ils soient disponibles 24 heures sur 24 et qu'ils se conforment à une multitude d'exigences accroît la pression qui pèse sur eux. Bien que la plupart des parents d'accueil admettent qu'une certaine surveillance est impérative pour protéger le bien de l'enfant, certains estiment que les mécanismes de contrôle sont excessifs et pesants. Beaucoup vivent en particulier les entretiens

avec les autorités, par exemple dans le cadre de procédures menées par les APEA, comme très intrusifs, peu empathiques et donc désagréables. Quelques parents d'accueil rapportent avoir été soumis à un feu roulant de questions posées par des personnes qui ne manifestaient aucune compréhension pour leur situation. La déclaration suivante illustre ce ressenti:

On nous a véritablement mis à nu.
Moira, accueil de longue durée

Ce genre de situation conforte les parents d'accueil dans leur sentiment de n'avoir que des droits et des marges de manœuvre restreints alors qu'ils exercent une grande responsabilité.

4.1.7 Reconnaissance du travail de care fourni

La reconnaissance du travail de care fourni est cruciale et motivante au quotidien pour les parents d'accueil. Lors des interviews, ceux-ci ont évoqué différentes formes de reconnaissance grâce auxquelles ils se sentent valorisés.

Il apparaît que les parents d'accueil puisent à différentes sources pour se sentir considérés. Ils n'attendent pas de reconnaissance de la part de l'enfant accueilli, mais elle est souvent là, se manifestant dans de petits gestes ou des remarques indirectes. L'attitude des familles d'origine va de l'appréciation visible, avec des retours sur les progrès accomplis, jusqu'à une indifférence quasi totale. Le plus souvent, les parents d'accueil sont confortés dans leur rôle par leur entourage proche, même si beaucoup font état d'une certaine défiance et d'accusations de vénalité parfois fondées sur des stéréotypes véhiculés dans les médias. Les parents nourriciers mentionnent en outre des manifestations formelles et matérielles de reconnaissance, comme les rapports publiés annuellement sur la situation dans le domaine du placement en famille d'accueil et la reconnaissance financière, même si beaucoup soulignent que l'argent n'est pas le facteur central, comme dans cette déclaration:

Pour moi, avoir accès à des formations continues aussi facilement que possible est une forme de considération. Bénéficier de bons conseils et d'une bonne assistance est aussi une manière de reconnaître que le placement peut être efficace. Il n'y a pas que l'argent qui compte; ça, c'est secondaire à mes yeux.
Hannah, accueil de longue durée

Néanmoins, quelques personnes interrogées déclarent que les retards et erreurs de paiement ainsi que l'absence de compensation du renchérissement alimentent le sentiment que le travail de care fourni n'est pas reconnu à sa juste valeur. Sont également mentionnés les cotisations à la caisse de pension ainsi que le financement de l'assurance-accidents et de l'assurance responsabilité civile, qui seraient perçus comme une reconnaissance du travail fourni. Les interviews relèvent en outre l'importance des événements de réseautage et des possibilités d'échange. Pour certains parents d'accueil, les invitations à des rencontres permettant des échanges avec les autorités ainsi qu'entre parents d'accueil sont un témoignage d'appréciation. D'autres trouvent au contraire que l'appréciation s'exprime davantage dans les échanges réguliers avec les autorités que dans des événements comme un repas de Noël. Par ailleurs, l'absence de collecte de données statistiques sur le placement en famille d'accueil réduit le sentiment de considération. En effet, il y a beaucoup de cas dans lesquels les parents d'accueil ne peuvent pas indiquer officiellement leur activité comme une profession, ce qui leur donne le sentiment que leur travail est moins valorisé socialement. Enfin, une personne interrogée relève que le manque d'informations au sujet des droits et des prestations renforce le sentiment d'un manque de reconnaissance du travail de care fourni.

Beaucoup rapportent recevoir rarement des témoignages de reconnaissance explicites de la part des autorités. Ils souhaitent que leurs demandes soient entendues et comprises. Les visites non coordonnées, sans égard pour l'emploi du temps de la famille, ou une attitude trahissant un manque

de confiance à la base sont vécues comme dépréciatives, même si des interviews isolées font état d'expériences positives avec les services sociaux, les curatrices et curateurs, les APEA et les services chargés de l'encadrement socio-pédagogique des familles. Enfin, beaucoup estiment qu'il y a une forme de contradiction entre la préférence politique pour le placement en famille d'accueil et le peu de reconnaissance manifestée, comme l'illustre la déclaration que voici:

J'entends régulièrement dire qu'il n'y a pas assez de familles d'accueil, que le placement en famille d'accueil coûte moins cher que les foyers et que l'enfant reçoit une meilleure éducation en famille. Dans ce cas, pourquoi nous accorde-t-on aussi peu de reconnaissance, aussi peu de respect – et je ne parle pas de finances. Le système nous donne parfois l'impression de faire tout faux, et c'est difficile.
Tanja, accueil de longue durée

Au niveau de la société, la reconnaissance est jugée faible. Cela va jusqu'au sentiment d'être invisible:

J'estime que les familles d'accueil sont totalement invisibles dans la société.
Tanja, accueil de longue durée

La mère d'accueil en question souligne que l'absence de reconnaissance concerne en particulier les femmes car elles assument le gros du travail de care et le manque de reconnaissance de ce travail de prise en charge, y compris dans le domaine du placement extrafamilial, entraîne des discriminations structurelles. D'autres personnes interrogées, a contrario, disent vivre de nombreux témoignages d'appréciation dans la société.

4.1.8 Vie quotidienne, organisation, rôle et reconnaissance du travail de care: synthèse

Les résultats montrent que la vie quotidienne des familles d'accueil se caractérise par une imbrication étroite entre vie, travail et responsabilité. Les parents nourriciers assument des tâches qui dépassent largement le cadre de la prise en charge quotidienne des enfants accueillis, se déployant entre proximité familiale, responsabilité et obligations administratives. La vie quotidienne est dense et émotionnellement compliquée, mais avec de nombreux moments enrichissants. Beaucoup de parents d'accueil décrivent leur activité comme un travail imposant une présence permanente, une tâche à accomplir 24 heures sur 24. L'organisation de l'accueil est fortement genré: les mères assument majoritairement la prise en charge, l'organisation et le travail émotionnel tandis que les pères exercent souvent une activité lucrative à l'extérieur. Cela entraîne une répartition inégale de la charge et de la reconnaissance. Les conditions de prise en charge et de travail sont marquées par un niveau de responsabilité élevé et des ressources limitées. La rétribution suscite des avis hétérogènes, mais elle est perçue globalement comme trop faible et l'absence d'adaptation au renchérissement est critiquée. Il n'est pas rare que les retards de paiement, le flou des barèmes et l'absence d'uniformité des règles applicables aux frais accessoires compliquent la planification. Les droits et les marges de manœuvre restent étroits et les compétences sont souvent floues. L'appréciation du travail accompli, essentielle pour beaucoup, donne lieu à un ressenti contrasté: si les enfants, l'entourage et les PPP manifestent de la reconnaissance, ce n'est pas le cas des autorités et de la société, chez qui l'insuffisance de la reconnaissance peut aller jusqu'à l'invisibilisation. Les manifestations d'appréciation sont considérées comme crédibles à condition que l'activité des parents d'accueil bénéficie de structures fiables. Cela implique notamment des compétences et des droits clairs, une administration simple et uniforme, une rémunération ponctuelle et juste incluant les frais accessoires et les assurances sociales ainsi qu'une collaboration transparente et respectueuse. Les incertitudes structurelles et les obstacles administratifs accroissent le poids qui pèse sur les familles d'accueil et entament le sentiment de reconnaissance du travail de care fourni.

4.2 Répercussions de la réforme législative (LPEP 2022)

La deuxième partie du chapitre présentant les résultats décrit les conséquences de la réforme législative entrée en vigueur en 2022 (une loi et deux ordonnances) et les effets ressentis par les familles d'accueil du canton de Berne à la suite de cette réforme. Comme nous l'avons vu plus haut, les parents d'accueil forment une population très hétérogène. Ils ont donc des appréciations variées concernant la réforme législative et ses conséquences. Dans les interviews, les conséquences négatives sont mentionnées plus souvent que les changements positifs ou neutres. En outre, il n'est pas toujours possible de déterminer avec certitude si les changements observés sont directement imputables à la réforme législative ou s'ils étaient déjà en germe. Selon les cas, la transition entre l'ancienne et la nouvelle réglementation est plus ou moins fluide, ce qui joue sur l'appréciation des personnes interrogées. Les résultats exposés ci-après reflètent donc le ressenti et le vécu des personnes interrogées, qui s'appuient en partie sur des observations couvrant une période plus étendue et sur des comparaisons avec des structures bien antérieures.

La présente partie s'ouvre sur les changements perçus comme positifs par les personnes interviewées. Viennent ensuite les changements considérés comme neutres puis les changements dépeints comme négatifs. Elle s'achève par un bref récapitulatif des principaux changements.

4.2.1 Changements perçus comme positifs

Les personnes interrogées voient un changement positif en particulier dans la standardisation des prestations en faveur des familles d'accueil et la hausse de la rétribution qui peut en découler. L'introduction de bons de perfectionnement pour les familles d'accueil et le caractère désormais facultatif de la collaboration avec un PPP sont jugés positifs dans quelques interviews.

Standardisation des prestations
La réforme législative a eu pour effet d'uniformiser les prestations financières si bien que les mêmes tarifs s'appliquent désormais à toutes les familles d'accueil du canton de Berne. Depuis l'entrée en vigueur de la loi révisée, la rétribution revêt la forme d'un forfait journalier géré par le canton. Beaucoup de personnes interrogées saluent cette uniformisation et trouvent juste que toutes les familles d'accueil soient désormais rétribuées sur des bases uniformes. Ce nouveau dispositif instaure une transparence et une égalité de traitement dans la mesure où le niveau des tarifs et les procédures ne dépendent plus des PPP et les mêmes conditions s'appliquent à toutes les familles d'accueil. Les personnes interrogées voient aussi un avantage dans le fait que les barèmes sont accessibles au public: cela permet d'éviter les malentendus au sujet des prestations financières reçues. La satisfaction que suscite ce changement ressort clairement de la déclaration suivante:

Maintenant, c'est pareil pour tout le monde. Ça ne dépend plus de l'organisation avec laquelle on travaille, sans savoir combien cette organisation prend pour accompagner la famille, ni comment les choses fonctionnent. Pour nous c'est positif.
Maria, accueil de longue durée, en cas d'intervention de crise et durant la semaine

Un petit nombre de personnes interrogées rapportent que l'uniformisation a eu pour effet d'augmenter leur rétribution. Si quelques familles ont bénéficié d'une hausse de 25 francs par jour environ, d'autres disent que leur rétribution a presque doublé. Une personne interrogée décrit le changement de sa rétribution mensuelle en ces termes:

Elle est passée de 1400 francs à 2300 ou 2400 francs. Il y a eu un énorme bond en avant avec la nouvelle loi.
Sandra, accueil de longue durée

Caractère facultatif de la collaboration avec un PPP
La révision de la loi a transféré du PPP au canton la responsabilité de tâches comme le conseil, l'accompagnement et la formation continue des familles d'accueil. Les PPP jouent ainsi un rôle moins central dans certains rapports de placement et il n'est plus obligatoire de collaborer avec eux. L'abandon du caractère obligatoire de la collaboration avec un PPP est vu positivement par une partie des personnes interrogées. Pour plusieurs d'entre elles, c'est un avantage de pouvoir désormais décider elles-mêmes si elles souhaitent ou non faire appel à un PPP. Une personne a même le sentiment que les visites du PPP ne lui ont pas apporté grand chose. Ce changement est également jugé positif parce qu'il permet de collaborer plus directement avec les autorités, comme l'illustre la déclaration suivante:

J'apprécie de pouvoir collaborer directement avec les gens,
sans être obligée de passer par un PPP.
Anna, accueil de longue durée en cas d'intervention de crise et durant la semaine

Bons de perfectionnement
Depuis 2024, le canton de Berne met à la disposition des familles d'accueil des bons de perfectionnement d'une valeur de 500 francs par parent pour des formations continues agréées par l'OM. Cette aide financière est accueillie positivement par quelques personnes interrogées. L'une d'elle le formule ainsi:

C'est cool d'avoir des bons de formation continue. Je les utilise à chaque fois.
J'aime bien me perfectionner. Pour moi, être une mère d'accueil,
c'est tout à fait comme exercer une profession.
Nina, accueil de longue durée, en cas d'intervention de crise et durant la semaine

Néanmoins, l'accès aux formations continues est souvent critiqué (voir le pt 4.2.3).

4.2.2 Changement perçus comme neutres

Une grande partie des personnes interviewées déclarent ne pas avoir remarqué de grands changements après la révision de la législation, ou alors des changements au niveau structurel ou administratif uniquement, mais pas dans la pratique concrète de l'accueil. Certaines ajoutent qu'elles se sont adaptées à la nouvelle situation juridique. À noter que toutes les personnes interrogées qui accueillent un parent proche (3 interviews) disent ne pas avoir noté de changements.

Pas de changements importants
Parmi les familles d'accueil interrogées, beaucoup n'ont pas observé de changements majeurs après la révision de la législation. Pour elles, rien n'a vraiment changé en ce qui concerne la rétribution, les assurances sociales ou la collaboration avec le PPP et les autorités. Il en va de même des trois personnes qui accueillent un proche parent, pour qui la réforme législative a eu très peu de conséquences. Plusieurs familles d'accueil disent également que la réforme n'a rien changé à leurs yeux en ce qui concerne l'accessibilité des formations continues. Certaines expliquent que leur PPP proposait déjà une offre étendue de perfectionnement voire qu'elles avaient déjà l'obligation de se perfectionner. Une personne résume ainsi la situation:

Nous n'avons rien remarqué: le choses ne vont ni mieux ni moins bien pour nous.
Marcel, accueil de longue durée

Beaucoup de familles d'accueil ont vécu des changements formels ou administratifs, par exemple de nouvelles conditions d'engagement et des transferts de compétences. Quelques personnes interrogées rapportent que la centralisation a entraîné le déplacement de certaines compétences, mais que les processus ont continué de fonctionner si bien que cela n'a rien changé de notable pour elles. Plusieurs expliquent en outre qu'elles ont dû réorganiser leur collaboration avec le PPP, mais

que cela n'a rien changé au contenu de cette collaboration. Pour certaines familles d'accueil, ces adaptations formelles n'ont pas eu d'impact notable sur leur vie quotidienne, comme l'illustre la déclaration suivante:

Avant, nous étions employés par le PPP. Lorsque la loi a changé, nous sommes passés sous l'autorité directe de l'APEA et nous avons perdu le PPP. Nous avons donc dû le mandater de nouveau et dire que nous voulions continuer de travailler avec lui. L'APEA a donné son accord pour un nombre déterminé d'heures par an. Pour nous, c'est la forme qui a changé: nous avons dû conclure un nouveau contrat. Mais dans la vie quotidienne, tout a continué comme avant.
Elisabeth, accueil de longue durée

Un petit nombre de personnes interrogées expliquent que les changements observés ne sont pas importants à leurs yeux car la rétribution n'est pas essentielle dans leur travail. En outre, plusieurs personnes interrogées disent ne pas s'être renseignées activement sur la révision de la loi, la considérer comme non pertinente ou ne pas avoir été au courant.

J'aime accueillir des enfants, tout simplement. Et ça me fait plaisir de gagner un petit quelque chose avec ça. Mais peu m'importe de savoir combien ça fait au final.
Marianne, accueil de longue durée

Adaptation à la nouvelle situation
Certaines personnes interviewées rapportent qu'avec le temps elles se sont adaptées à la nouvelle situation, même si le changement a été parfois difficile au début. Plusieurs personnes soulignent en outre que les changements sont inhérents au système et qu'ils demandent toujours un certain temps d'adaptation:

Au fil du temps, il y a forcément des changements. Ça fait partie du système. C'est parfois mieux, parfois moins bien. On a l'impression que c'est moins bien jusqu'à ce qu'on retrouve des repères. Et la problématique reste la même.
Christian, accueil en cas d'interventions de crise

4.2.3 Changements perçus comme négatifs

La majorité des familles d'accueil interviewées trouvent que les changements apportés par la réforme législative sont négatifs. Elles mentionnent notamment une détérioration des prestations financières, une péjoration de la protection sociale, la limitation du rôle des PPP, l'insuffisance de la collaboration entre autorités et parents d'accueil ainsi qu'un accroissement de la charge administrative.

Détérioration des prestations financières
Une grande partie des personnes interrogées disent que leur rétribution s'est détériorée depuis la réforme législative. Certaines déplorent en outre qu'en raison de l'uniformisation l'expérience et le bagage professionnels ne rentrent plus dans le calcul des tarifs. La déclaration qui suit illustre particulièrement bien cette perception:

Il y a beaucoup de personnes très professionnelles qui ont de l'expérience dans l'accueil des enfants, mais ça ne compte plus du tout. Ça n'a d'ailleurs jamais vraiment compté. J'ai toujours dû me battre pour que ce soit reconnu, mais maintenant c'est fini. Lorsque j'ai commencé, le forfait journalier était à 145 francs. Et aujourd'hui, 20 ans plus tard, je reçois 112 francs. Or, il est clair que j'ai une bien meilleure formation qu'il y a 20 ans, et j'ai beaucoup d'expérience. Mais ça ne compte plus du tout.
Verena, accueil de longue durée

Des voix isolées déplorent que l'accueil de longue durée soit maintenant moins bien rétribué que l'accueil lors d'interventions de crise et trouvent qu'il serait judicieux d'introduire des échelons supplémentaires dans le barème, par exemple pour les week-ends ou les vacances. Certaines personnes disent que le montant des versements pour les frais accessoires a baissé, en particulier les contributions aux loisirs des enfants. Enfin, l'abandon des certificats et décomptes de salaire, auxquels beaucoup s'étaient habitués, est décrit comme un changement négatif car cette forme de décompte était perçue comme plus transparente et plus professionnelle. Un petit nombre de personnes interrogées pensent que la réforme législative cache en fait des mesures d'économie au détriment des familles d'accueil. La baisse des indemnités conduit certaines familles nourricières à envisager de cesser leur activité. À leur avis, le jeu n'en vaut plus la chandelle, comme l'illustre la déclaration suivante:

C'est une question de temps avant que nous disions stop, à ce tarif ce n'est plus possible. En théorie, nous gagnerions mieux notre vie en remplissant la maison dans le cadre d'un accueil de jour ou en proposant des logements encadrés.
Stefan, accueil en cas d'interventions de crise

Beaucoup de personnes interrogées ressentent la baisse des moyens financiers comme l'expression d'un manque de considération. Certaines disent aussi s'être démenées pour obtenir une rétribution plus élevée après la réforme législative, mais s'être souvent heurtées à des résistances, ce qu'elles ont jugé frustrant**.**

Péjoration de la protection sociale
Plusieurs interviews mentionnent que le changement de système a entraîné une péjoration de la protection sociale. Les personnes interviewées rapportent que certaines prestations ne sont plus prévues dans les contrats signés avec le canton, par exemple les cotisations au 3e pilier, à la caisse de pension, à l'assurance indemnités journalières en cas de maladie, à l'assurance-maternité et à l'assurance-chômage. Beaucoup déplorent en outre qu'il n'y ait pas d'indemnité pour les vacances. Plusieurs personnes interrogées relèvent que les contrats antérieurs conclus avec les PPP offraient une meilleure protection et réglaient plus clairement les rapports de travail car, souvent, les parents d'accueil avaient le statut de salariés. Aujourd'hui, un grand nombre de personnes interviewées sont dans une situation floue au regard du droit du travail car elles ne sont considérées ni comme salariées, ni comme indépendantes. Ces détériorations seront perçues comme une injustice par beaucoup, en particulier parce que les parents d'accueil continuent d'assumer une grande responsabilité sans jouir de la même protection que les personnes salariées. De plus, il ressort des interviews que l'absence de protection sociale se fait fortement sentir en particulier en cas de maladie ou de surmenage. Quelques personnes interrogées disent s'être senties abandonnées lorsqu'elles sont tombées malades ou ont été victimes de surmenage et ont dû continuer à assumer leurs tâches malgré leur épuisement. L'une d'elle décrit ainsi la situation:

Quand on est malade, on n'a droit à rien et je trouve ça dommage. J'ai eu beaucoup de problèmes de santé ces six derniers mois. Dans ce cas, on n'a aucune chance. On doit surmonter ça seul.
Nora, accueil de longue durée

Une personne explique que même les cotisations d'assurance sociales fondamentales comme l'AVS ou la prévoyance professionnelle ne sont pas gérées correctement, ce qui crée une grande insécurité. Une autre personne interrogée décrit ainsi la différence entre les conditions antérieures et postérieures à la réforme législative:

Avec le service spécialisé dont nous dépendions, nous avions un contrat de travail et les cotisations sociales étaient prévues. Le service a même cotisé au 3e pilier, au motif que ce sont des femmes qui font ce travail et qu'elles doivent avoir une bonne protection. Et voilà que ces prestations sont supprimées.
Hannah, accueil de longue durée

La suppression de prestations cruciales telles que les indemnités journalières en cas de maladie, l'assurance-maternité et l'assurance-chômage est ressentie non seulement comme une perte financière, mais aussi et surtout comme l'expression d'un manque de considération institutionnelle. La péjoration de la protection sociale qui en découle touche surtout les femmes, qui sont majoritaires dans cette forme d'activité de care. La responsabilité individuelle face à des risques comme la maladie ou la prévoyance professionnelle entraîne une précarisation croissante, que certains ressentent comme injuste et déstabilisante.

Insuffisance de la collaboration entre les autorités et les parents d'accueil
Beaucoup de personnes interrogées décrivent la transition après l'introduction de la réforme législative comme chaotique et non coordonnée, ce qui a déstabilisé les familles d'accueil. Plusieurs parents rapportent que les autorités n'étaient pas tout à fait au clair au sujet des compétences, en particulier en ce qui concerne leur répartition entre les services sociaux, l'OM et l'APEA. Souvent, les parents d'accueil ne savaient pas à qui s'adresser. Certains déplorent en outre de ne pas avoir été impliqués dans le processus et de n'avoir même pas reçu de document d'information faisant le point. Une personne décrit ainsi la situation:

Après la réforme législative, je n'ai plus été payée. J'ai signalé que l'enfant était encore chez moi. L'OM m'a dit que ce n'était pas de son ressort. Alors, j'ai rappelé l'APEA, qui m'a dit que c'était l'OM qui était compétent. Nous n'avons de nouveau pas touché un centime pendant trois à quatre mois. Les compétences en interne avaient changé et ce n'était plus le même service qui devait payer.
Nora, accueil de longue durée

Beaucoup de personnes interviewées critiquent en outre la lenteur des processus administratifs, les blocages qui se produisent et les retards dans le paiement des salaires. Quelques parents d'accueil disent ne pas avoir touché d'indemnités pendant plusieurs mois. Certains expliquent également qu'ils ont travaillé sans contrat pendant une période prolongée ou qu'ils n'en ont toujours pas, ce qui les place dans une situation d'insécurité:

Il a fallu se battre pendant des mois avant d'obtenir des contrats. On nous a confié un enfant à la mi-janvier. Début mars, je n'avais toujours pas de contrat. J'ai travaillé pendant un mois et demi à la limite. Toute la famille était à la limite. Ce genre de procédé n'est pas acceptable.
Anna, accueil de longue durée

Il ressort des interviews que la situation s'est stabilisée en partie. Toutefois, beaucoup de parents d'accueil disent qu'il subsiste encore des incertitudes, des déficits d'information et des difficultés administratives, ce qui continue de compliquer la collaboration. En plus de ces aspects organisationnels, beaucoup de parents nourriciers notent une perte de contact personnel et de reconnaissance de la part des services compétents qui perdure encore aujourd'hui. Beaucoup disent avoir le sentiment que leurs demandes sont traitées par-dessus la jambe. Selon eux, la communication avec les autorités s'est détériorée, il est moins facile d'atteindre son interlocutrice ou son interlocuteur, il y a moins de compréhension et la collaboration est ressentie comme étant plus anonyme. Une personne résume ainsi ce sentiment:

Quand j'ai une question et que je dois appeler un service cantonal, le standard est ouvert de 9 h à 11 h, avec un peu de chance. Et en général, personne ne répond. Avant, on connaissait quelqu'un qui comprenait le contexte et qui, s'il ne pouvait pas nous aider, était là et nous écoutait. Au canton, c'est différent. On pourrait tout de même nous donner un petit signe de considération: il suffirait de nous dire 'Nous sommes heureux de votre engagement', ce serait la moindre des choses.
Emilia, accueil de longue durée, en cas d'intervention de crise et durant la semaine

Globalement, ces problèmes provoquent chez beaucoup de personnes interrogées une perte de confiance et le sentiment d'avoir été abandonnées par les autorités lors du changement de système. Les incertitudes et les déficits d'information, qui ne sont toujours pas entièrement résolus aujourd'hui, sont vécus comme une mise en difficulté. Une personne l'exprime avec simplicité et force à la fois:

Avant, ça avait toujours bien fonctionné. Je n'avais vraiment jamais eu de problèmes. C'était toujours bien. Et les décomptes étaient toujours justes. Aujourd'hui, c'est complètement différent. On nous a mis dans un ghetto.
Marina, accueil de longue durée

Accroissement de la charge administrative
Les incertitudes et les changements d'ordre organisationnel ont fortement alourdi la charge administrative pour beaucoup de familles d'accueil interrogées, en particulier dans des domaines comme le décompte des frais accessoires et la communication avec différentes autorités. Beaucoup de familles d'accueil expliquent qu'elles doivent assumer des tâches qui, avant, étaient réglées par le PPP. C'est un défi supplémentaire pour des familles dont le quotidien déjà très chargé. D'après ce qui rapportent les personnes interrogées, certains processus, comme le décompte des frais accessoires, ne sont toujours pas appliqués de manière uniforme aujourd'hui, ce qui crée de la confusion et augmente la charge de travail. Globalement, la bureaucratie est jugée plus lourde depuis la réforme législative. Une personne décrit ce ressenti ainsi:

En plus de tout ce qu'on a déjà à faire, il faut encore s'occuper de l'administratif. Il faut faire des calculs au centime près ou avancer de l'argent, jusqu'à ce qu'enfin les indemnités arrivent. Il faut tout faire soi-même. Avant, ce n'était pas comme ça. Il y a plus de paperasse, je ne suis certainement pas le premier à vous en parler.
Leon, accueil de longue durée

Fin du recours systématique aux PPP
La fin du recours systématique aux PPP ou la limitation de ce recours sont ressenties comme une perte très sensible par quelques familles d'accueil. Plusieurs personnes interrogées disent se sentir moins soutenues et livrées à elles-mêmes, en particulier face à une situation difficile avec l'enfant placé. Pour les personnes interrogées, le PPP est perçu comme un appui essentiel sur les plans professionnel, organisationnel et personnel; pour beaucoup, sa perte a provoqué un vide notable dans l'accompagnement et la prise en charge. Plusieurs familles d'accueil soulignent que les PPP assuraient une importante fonction de coordination et de conseil. Leur limitation a obligé les familles à assumer elles-mêmes ces tâches. Aujourd'hui, la vue d'ensemble des processus repose davantage sur leurs épaules, ce que beaucoup vivent comme un poids supplémentaire. Les familles d'accueil déplorent en outre que, même si un PPP est engagé, il ne dispose que d'un nombre limité d'heures et a donc moins de temps à leur consacrer.

On ne passe plus par les PPP. Ces organisations peuvent encore avoir un mandat de prise en charge ou d'accompagnement familial. Mais on nous alloue un nombre d'heures déterminé et si on a un problème et qu'on a déjà utilisé ces heures, on se retrouve sans interlocutrice ou interlocuteur.
Nina, accueil de longue durée, en cas d'interventions de crise et durant la semaine

Plusieurs familles d'accueil relèvent en outre qu'avec l'abandon du recours systématique aux suppression PPP, ce sont aussi des relations personnelles et une certaine continuité qui sont passées à la trappe car les personnes agissant pour les PPP connaissaient les familles depuis longtemps, ce qui avait permis d'avoir une relation de confiance stable. Avec le transfert de cette compétence au canton, les personnes interrogées ont le sentiment que la collaboration est devenue plus anonyme et plus bureaucratique. Ainsi, la connaissance de la situation individuelle des familles

qui avait été construite au fil du temps s'est perdue. Le soutien émotionnel apporté par le PPP est décrit ainsi:

Le PPP était là pour nous. Le simple fait de savoir qu'on a quelqu'un à qui pouvoir téléphoner, quelqu'un qui connaît l'enfant – et pas un numéro de téléphone anonyme à appeler en cas d'urgence, avec au bout du fil une personne qui n'a aucune idée de la situation de la famille –, c'est vraiment très précieux.
Greta, accueil de longue durée

Certaines personnes interrogées indiquent en outre avoir des doutes au sujet du rôle et de la compétence des PPP actuellement: elles ne savent pas exactement comment la collaboration est organisée ni quelles sont les tâches que le PPP a le droit d'assumer.

Accès au perfectionnement
Un autre changement négatif mentionné dans les interviews concerne l'accès aux offres de perfectionnement. Plusieurs personnes interrogées relèvent que, désormais, ce sont elles qui doivent aller chercher les informations à ce sujet, par exemple sur le site de Santé bernoise ou auprès d'autres organismes spécialisés. Avant, elles étaient généralement informées des offres de formation directement par le PPP. Plusieurs personnes y voient un obstacle de plus et un supplément de travail, dont une l'illustre en ces termes:

Après avoir travaillé toute la semaine, et selon les besoins de l'enfant qu'on accueille, on ne va pas le dimanche soir sur le site Internet de l'Office des mineurs ou de Santé bernoise pour voir ce qu'il y a d'intéressant. On est trop fatigué pour ça. Du coup, on rate des formations. On n'a pas l'info automatiquement.
Leon, accueil de longue durée

Non seulement organiser son perfectionnement demande désormais un travail supplémentaire, mais les finances et le temps à investir sont une source de difficultés. Certaines personnes interrogées rapportent par exemple que demander le remboursement de frais de cours est fastidieux. À cela s'ajoute le fait que participer à une formation continue demande souvent un effort d'organisation particulier: il faut prendre des dispositions pour que l'enfant accueilli soit pris en charge et les formations ne sont pas toujours proposées à proximité. Pour beaucoup de personnes qui suivent des perfectionnements, l'obstacle principal est le manque de temps, qui est le lot de toutes les familles d'accueil. La prise en charge d'un enfant placé est une activité exigeante au quotidien, qui laisse généralement peu de place à d'autres engagements. L'exemple que voici montre combien les obstacles financiers, organisationnels et temporels peuvent compliquer la participation à des formations continues:

Faire une formation, ça a un coût. Je dois d'abord vérifier que je serai remboursée. Et il faut encore que je trouve quelqu'un pour s'occuper de l'enfant à partir du jeudi après-midi.
Lina, accueil de longue durée

4.2.4 Répercussions de la réforme législative: synthèse

Globalement, les interviews montrent que la réforme législative suscite un large éventail d'appréciations. Les points positifs mis en avant sont la standardisation des tarifs, la gestion par le canton et l'introduction des bons de perfectionnement. Beaucoup de personnes interrogées disent avoir des incertitudes et subir des charges supplémentaires. Très peu mentionnent des améliorations durables. Les effets négatifs mentionnés sont en particulier la faiblesse des indemnités, l'affaiblissement de la protection sociale, une collaboration avec les autorités vécue comme insuffisante et un accroissement de la charge de travail administratif. Une partie de ces difficultés se sont produites durant la phase d'introduction et, depuis, se sont stabilisées. D'autres, en revanche, persistent et ont toujours un impact sur le quotidien, notamment la réduction de la

protection sociale, la faiblesse des indemnités, la suppression de l'accompagnement continu par un PPP et les difficultés de la collaboration avec les autorités. Globalement, ce qui prédomine chez une majorité des familles d'accueil, c'est l'insatisfaction et le sentiment d'avoir perdu en reconnaissance et en considération. Mais en même temps, une grande partie des personnes interrogées disent ne pas avoir vraiment ressenti les effets de la réforme législative ou que celle-ci n'a pas changé grand-chose dans leur cas.

4.3 Défis pour les parents d'accueil

Nous allons voir ici quels sont les principaux défis auxquels doivent actuellement faire face les parents d'accueil d'après les interviews. Ils concernent à la fois les répercussions de la réforme législative et des aspects sans rapport avec celle-ci. Cette troisième partie du chapitre consacré aux résultats de l'étude analyse de manière systématique les défis mis en évidence dans les deux précédentes parties. Pour des raisons de traçabilité, la présente analyse fait référence si nécessaire à des constats issus des deux premières parties. Il peut donc y avoir quelques répétitions. Par souci de clarté, cette troisième partie présente les défis regroupés par nature: émotionnelle; organisationnelle; sociale et structurelle.

4.3.1 Défis de nature émotionnelle

Les parents d'accueil assument une tâche délicate, souvent très exigeante sur le plan psychique et émotionnel. Les contextes de placement sont généralement complexes et beaucoup d'enfants arrivent avec un vécu lourd demandant une prise en charge intensive. La vie quotidienne avec ces enfants requiert beaucoup de patience et de résilience. Nombreuses sont les personnes interrogées qui disent passer par des phases où elles sont épuisées, se sentent dépassées et doutent d'elles-mêmes, comme l'illustre la déclaration que voici:

Quand l'enfant que nous accueillons a l'un de ses accès de colère, il arrive qu'elle casse le jouet qu'elle a entre les mains et qu'elle se blesse salement. C'est dur à encaisser.
Laura, accueil de longue durée

La prise en charge d'un enfant placé est chronophage, ce qui affecte souvent la vie de famille et le couple. Beaucoup de parents d'accueil parlent d'un investissement en temps et d'une charge émotionnelle considérables, qui laissent peu de temps pour soi. Les enfants de la famille doivent souvent rester en retrait et voir l'enfant accueilli mobiliser toute l'attention. Sans possibilités de relais ni offres de soutien suffisantes, certaines familles arrivent à leurs limites:

Nous sentons que nous avons besoin de souffler, de passer du temps en couple et avec le reste de la famille. Mais nous n'en avons pas le loisir. Nous arrivons à grapiller par-ci par-là des moments avec nos enfants. Ça nous fait du bien. C'est dommage de s'épuiser à cause de l'accueil d'un enfant placé parce que ça finit par devenir insupportable.
Mara, accueil de longue durée

Certains parents décrivent en outre la pression que représente la nécessité de rester forts et résilients en toutes circonstances. Donner à l'enfant une structure et une sécurité tout en répondant aux exigences des autorités, des services spécialisés et de la famille d'origine est perçu comme un défi. Une personne décrit ainsi ce sentiment:

Je n'arrête pas de me mettre la pression: il faut que je montre que je gère.
Marianne, accueil de longue durée

Beaucoup de personnes interrogées parlent d'un sentiment de responsabilité permanente, sans limite claire entre travail et famille, un job «24/7» sans périodes de repos. Trouver un équilibre entre proximité et distance professionnelle est vécu comme une difficulté. Sans compter que la proximité émotionnelle avec l'enfant accueilli ne facilite pas les choses, par exemple lorsqu'il s'agit de mettre des limites. Mettre fin au placement est rarement vu comme une option car les parents d'accueil se sentent émotionnellement engagés envers l'enfant et étroitement liés à lui. La responsabilité permanente combinée avec l'absence de phases de repos entraîne un surmenage chez quelques-uns des parents d'accueil interrogés. Une personne décrit ainsi cette responsabilité permanente:

Le plus difficile pour moi, c'est d'arriver à tout concilier et à faire ce qu'il faut pour tout le monde. Et à la fin de la journée, je dois encore vérifier si chacun a tout ce dont il a besoin et a bien pensé à tout.
Anna, accueil de longue durée

Par ailleurs, quelques parents d'accueil se sentent insuffisamment protégés par les autorités, en particulier dans les situations conflictuelles ou dangereuses, par exemple lorsqu'un placement est ordonné par une autorité lors d'une intervention de crise.

4.3.2 Défis de nature organisationnelle

Les parents d'accueil doivent en outre collaborer avec un grand nombre de parties prenantes, comme la curatrice ou le curateur, l'APEA, l'OM, l'école, les thérapeutes et le système d'origine de l'enfant. Cela demande à beaucoup un travail d'organisation non négligeable. Les parents d'accueil doivent souvent réagir vite et avec flexibilité aux changements et ils assument des tâches qui, en réalité, dépassent le cadre de leur rôle. Cela va de la planification des rendez-vous à la coordination entre les autorités et la famille d'origine. Voici ce qu'en dit une personne interrogée:

Il faut une très grande flexibilité tout en donnant une structure à l'enfant, c'est hyper important. Je vous donne un exemple: cette semaine, la curatrice m'a appelée lundi pour me demander s'il était prévu que l'enfant voie son père. Si ce n'est pas le cas, a-t-elle dit, l'enfant verra sa mère. Le lundi pour le mardi. Et à 10h, je reçois un SMS de la mère. Autrement dit, en plus du reste, il faut que j'assure la coordination.
Tanja, accueil de longue durée

Vu le nombre de parties prenantes, beaucoup jugent la collaboration compliquée. Les familles qui travaillent actuellement avec un PPP le considèrent comme un soutien important, qui assume des tâches d'organisation cruciales et, ainsi, les aide à mieux gérer les défis du quotidien et à stabiliser les interfaces entre les différentes parties prenantes. De nombreuses interviews décrivent la collaboration avec les autorités comme le plus gros défi, comme déjà expliqué sous le point 4.2.3 en lien avec la réforme législative. Beaucoup de parents trouvent que les processus sont mal coordonnés et peu structurés, ce qui se traduit par un manque de soutien et de communication. Le flou concernant la répartition des compétences entre les APEA, l'OM et les services sociaux provoque souvent des incertitudes et des retards dans les paiements, dans la clarification des questions contractuelles ou encore dans les décisions de placement. Le manque de clarté de la communication et la joignabilité restreinte des autorités alourdit la charge administrative et suscite la frustration chez un grand nombre de personnes interrogées. L'exemple qui suit résume bien la perception de la situation:

Avec toutes les institutions impliquées, il est terriblement difficile d'avoir une vue d'ensemble. Nous ne sommes plus des débutants, mais pour quelqu'un de nouveau, c'est très compliqué. On entend tout et son contraire. Quand le service compétent vous dit que ce sont les autres qui sont responsables, qui est compétent au final? Il n'y a pas de manuel.
Leon, accueil de longue durée

Un autre défi central concerne la relation et la collaboration avec les parents biologiques de l'enfant accueilli. Pour beaucoup de parents nourriciers, cette collaboration est émotionnelle et complexe sur le plan de l'organisation car il faut généralement trouver un équilibre entre coopérer et imposer des limites. Les parents d'accueil doivent jongler entre les besoins de l'enfant, les attentes de la famille d'origine et les consignes juridiques des autorités. Le défi que cela représente est par exemple décrit ainsi:

Le plus gros défi, c'est la collaboration avec les parents biologiques et trouver comment s'y prendre.

Mara, accueil de longue durée

4.3.3 Défis de nature sociale et structurelle

Beaucoup de parents d'accueil interrogés estiment que des difficultés structurelles et sociales viennent s'ajouter aux défis individuels et organisationnels pour compliquer leur travail. Ils mentionnent en particulier le manque de clarté du cadre juridique, l'insécurité financière ainsi que l'insuffisance de la reconnaissance sociale et institutionnelle.

Plusieurs personnes consultées disent que leur statut juridique de parent d'accueil n'est pas clair car elle ne sont ni salariées, ni indépendantes et n'ont pas de véritable contrat de travail. Elles ont l'impression de ne pas être perçues dans le système de prise en charge comme des partenaires à part entière. Beaucoup de personnes interviewées déclarent n'avoir voix au chapitre que de manière limitée dans les décisions importantes et ne pas être suffisamment entendues par les autorités. Le défaut de codécision renforce chez beaucoup le sentiment de ne pas être totalement reconnus ou pris au sérieux, comme l'illustre la déclaration suivante:

En même temps, on sait qu'on ne peut rien décider. Pour moi, c'est un gros défi, c'est la plus grande différence entre enfant biologique et enfant accueilli.
Greta, accueil de longue durée, en cas d'interventions de crise et durant la semaine

La protection sociale est elle aussi perçue comme un défi: elle est souvent décrite comme floue et opaque. L'absence d'assurance-maternité et d'indemnités journalières en cas de maladie, en particulier, suscite des critiques répétées. Les parents d'accueil ont le sentiment de ne pas être soutenus et donc d'être livrés à eux-mêmes spécialement dans les situations de crise, par exemple en cas de maladie ou d'épuisement. En voici un exemple parlant:

Quand j'ai eu des problèmes, j'ai pensé plusieurs fois que les pouvoirs publics n'en avaient rien à faire de moi et de tout ce que j'avais fait. Tu sacrifies six années de ta vie, tu investis tout dans l'enfant que tu accueilles et, quand tu ne tiens plus le coup, on te met au placard. C'est comme ça que je l'ai ressenti: 'À toi de gérer ton burn-out. Nous on s'occupe de l'enfant.'
C'est une véritable gifle.
Nina, accueil de longue durée, en cas d'interventions de crise et durant la semaine

Certains parents d'accueil font état de conditions contractuelles n'offrant pas de sécurité juridique et de solutions d'assurance floues. Les parents d'accueil sont parfois confrontés à des risques financiers lorsque des dommages ou des coûts supplémentaires ne sont pas couverts. Un autre aspect souvent abordé dans les interviews concerne la réglementation des périodes de vacances et de décharge. Pour beaucoup de parents d'accueil, savoir que la réglementation ne prévoit pas leur remplacement pendant les vacances ni d'offres de relais ou qu'elle reste floue à ce sujet est une source de difficulté. Alors qu'ils ont l'obligation d'assurer une prise en charge continuelle, ils n'ont pas de possibilités structurées d'allègement ou de remplacement.

Pour beaucoup de parents d'accueil interrogés, la situation financière représente elle aussi un défi central. De nombreuses personnes consultées considèrent que les indemnités sont insuffisantes ou rapportent que les paiements sont effectués avec du retard. Pour beaucoup, le montant de l'indemnité est sans rapport avec la responsabilité assumée, comme l'illustre l'exemple suivant:

On nous donne 75 francs par jour pour un enfant alors qu'on nous impose de suivre des cours de perfectionnement et de répondre à des exigences pas possibles: il faut présenter des montagnes de documents – extrait de casier judiciaire, extrait du registre des poursuites, et tout et tout –, l'autorité de surveillance doit pouvoir rentrer chez nous à tout moment et nous devons répondre aux questions de l'APEA lorsqu'il y a quelque chose.

Marco, accueil de longue durée

Les coûts supplémentaires, par exemple pour des activités de loisir ou des besoins particuliers de l'enfant, ne sont pas toujours pris en charge à 100 %. Les montants prévus pour les frais accessoires sont souvent jugés trop faibles et inadaptés à la réalité. Il n'est pas rare que les parents d'accueil doivent puiser dans leurs propres ressources pour répondre correctement aux besoins de l'enfant. En outre, la réglementation du décompte des frais accessoires est décrite dans plusieurs interviews comme non uniforme et opaque. Tout cela mis bout à bout est vu comme un manque de considération. La déclaration que voici résume bien les défis dans ce domaine:

Personne ne s'intéresse vraiment à notre réalité quotidienne. Du coup, j'ai souvent l'impression qu'on nous en demande beaucoup, bien plus qu'à n'importe qui d'autre – sauf peut-être en milieu hospitalier ou médical, mais c'est autre chose – sans nous accorder le respect, les droits de participation, la considération et la rémunération équitable que mérite notre travail. Ce qui nous manque le plus cruellement, c'est une véritable collaboration.
Tanja, accueil de longue durée

Les personnes interrogées relèvent à plusieurs reprises que les familles d'accueil sont dans un lien de dépendance émotionnelle qui peut les empêcher de se défendre contre de mauvaises conditions. Une personne interviewée formule ce constat de manière imagée:

Les parents d'accueil sont émotionnellement sensibles au chantage. Nous aimons tous les enfants que nous accueillons. Et nous ferions probablement tout pour les garder avec nous. Personne ne résilie un contrat de placement parce que la pension diminue. Et les autorités le savent bien.
Hannah, accueil de longue durée

Le manque de reconnaissance sociale et institutionnelle du travail des parents d'accueil est un thème récurrent dans les interviews. Pour beaucoup, cette activité est complexe sur le plan émotionnel et importante, mais socialement invisible. Frustrant pour les parents d'accueil, ce manque de visibilité et de considération finit par éteindre leur motivation. La reconnaissance et la considération des autorités sont elles aussi jugées souvent déficientes. Certaines personnes interrogées soulignent que la considération n'est pas qu'une question d'adéquation de la rémunération, mais qu'elle s'exprime aussi à travers la facilité d'accès au perfectionnement, des conseils professionnels et un soutien fiable et continu de la part des autorités.

Un autre défi structurel réside dans le fait que le soutien des pouvoirs publics prend fin lorsque l'enfant accueilli atteint la majorité alors que beaucoup continuent d'avoir besoin d'un accompagnement et d'une stabilité. La transition vers une vie adulte met à rude épreuve non seulement les jeunes, mais aussi leurs familles d'accueil.

4.3.4 Défis pour les parents d'accueil: synthèse

Les parents d'accueil accomplissent une tâche complexe, entre engagement social familial et prise en charge professionnelle. Ils assument une importante responsabilité éducative et organisationnelle pour des enfants et des jeunes ayant souvent une histoire de vie complexe. Les interviews montrent que les parents d'accueil sont souvent en butte à une charge émotionnelle lourde, à des compétences floues et à des exigences administratives élevées. Ils évoluent entre de multiples parties prenantes et assument des tâches qui dépassent parfois leur véritable rôle. L'absence de structures de relais et l'insuffisance du soutien qui leur est accordé augmentent le poids de cette sollicitation. Leur activité est en outre compliquée par un cadre juridique flou, une protection sociale insuffisante, des incertitudes financières et un manque de reconnaissance sociale fréquent. À leurs yeux, l'irrégularité ou l'insuffisance de leur rétribution, les barèmes trop faibles prévus pour les frais accessoires et la collaboration avec les autorités constituent des défis particuliers.

4.4 Souhaits des parents d'accueil

Dans les interviews, les parents d'accueil expriment une grande variété de souhaits et de demandes. Plusieurs personnes se déclarent cependant satisfaites de leur situation actuelle et disent ne pas avoir d'autres besoins. Les sections qui suivent présentent les souhaits exprimés.

4.4.1 Cadre structurel et juridique

Rétribution appropriée
Beaucoup de parents d'accueil interrogés souhaitent une rétribution plus élevée et plus appropriée. Les personnes interviewées aimeraient que le travail qu'elles accomplissent bénéficie d'une plus grande reconnaissance, qu'il soit rétribué à l'avenant et que les paiements soient effectués régulièrement et ponctuellement. Beaucoup souhaitent en outre un contrat de travail clair et un décompte de salaire transparent et régulier sous la forme de bulletins de salaire mensuels. Une mère d'accueil le formule ainsi:

Ils ne sont même pas d'accord sur la nature de la rétribution: indemnité ou salaire. Quand tu vois toutes les conditions à remplir pour pouvoir accueillir un enfant et quand tu sais combien coûte une place en institution, tu attends au moins un salaire minimum.
Verena, accueil de longue durée

Beaucoup de parents d'accueil demandent que le barème des frais accessoires soit relevé et adapté au renchérissement général car les frais d'entretien courant, notamment, ont beaucoup augmenté. Ils suggèrent aussi d'échelonner le barème en fonction de l'âge des enfants car plus ils grandissent, plus les dépenses qu'ils occasionnent sont élevées. En voici un exemple parlant:

Le système ne s'intéresse pas assez aux frais accessoires. Dans notre cas, nous sommes obligés de compléter de notre poche. On ne peut pas s'en sortir avec les 135 misérables francs qui nous sont alloués. C'est un montant qui ne rime à rien.
Marlon, accueil de longue durée

Quelques parents d'accueil souhaitent en outre que le montant des rétributions reflète l'hétérogénéité des contextes de placement et qu'il soit différencié selon la forme d'hébergement, l'âge des enfants ainsi que l'expérience et la formation des parents d'accueil. Pour ces raisons, plusieurs personnes interrogées estiment qu'il n'est pas judicieux d'uniformiser totalement la rétribution car cela ne tiendrait pas compte des différences entre les situations de placement.

Protection sociale et couverture d'assurance
Beaucoup de parents d'accueil interrogés souhaitent une meilleure protection sociale et une couverture d'assurance assujettie à des règles claires. Les protections les plus fréquemment mentionnées sont des indemnités journalières en cas de maladie, un congé de maternité payé, des indemnités de vacances, une assurance responsabilité civile et des cotisations à la caisse de pension (LPP). Plusieurs personnes interrogées soulignent qu'elles se sentent insuffisamment couvertes dans ces domaines et qu'une protection sociale plus étendue serait en outre perçue comme un signe de considération. Une personne résume ainsi ce souhait:

Cotiser à la caisse de pension, c'est un minimum. Il faudrait aussi une assurance-accidents et une assurance responsabilité civile. Ça montrerait un peu de considération, une certaine reconnaissance pour une activité qui n'est pas courante.
Tanja, accueil de longue durée

Les parents d'accueil aimeraient en outre avoir un guichet régional auquel ils puissent s'adresser facilement pour toutes leurs questions en lien avec les assurances sociales (AVS, LPP, etc.) ou avec d'autres aspects de la protection sociale.

Offres de relais
Un autre souhait récurrent concerne la création d'offres de d'allègement/décharge/relais facilement accessibles pour les parents d'accueil. Parmi les personnes interrogées, beaucoup soulignent que leur quotidien est très exigeant et qu'il y a un besoin urgent de structures pouvant prendre le relais. Plusieurs possibilités sont évoquées, notamment une prise en charge par des tiers ou par une structure avec un financement assuré, des familles-relais, une cantine pour le repas de midi de l'enfant accueilli qui ne soit pas à la charge de la famille d'accueil ou encore une aide à domicile, telle qu'une aide ménagère. Il est important pour certaines personnes interrogées que l'offre de relais ne soit pas obligatoirement proposée à l'extérieur, mais qu'elle puisse aussi être mise en place dans l'environnement domestique. En outre, plusieurs parents d'accueil souhaitent que les vacances soient assujetties à des règles claires et rétribuées en conséquence.

Une possibilité de décharge pour les parents d'accueil, c'est quelque chose qui manque. C'est très dur, même quand on a des enfants à soi. Peut-on confier à un tiers un enfant accueilli? Il nous faudrait une structure ou une famille qui prenne le relais en veillant au bien de l'enfant.
Mara, accueil de longue durée

4.4.2 Rôle et professionnalisation des parents d'accueil

Clarification des rôles et statut juridique des parents d'accueil
Plusieurs parents d'accueil interrogés aimeraient voir leur statut juridique défini clairement et leur activité professionnalisée. Ils soulignent que leur situation au regard du droit du travail est actuellement floue et que les parents d'accueil sont souvent «assis entre deux chaises», c'est-à-dire qu'ils ne sont ni totalement salariés, ni totalement indépendants. Beaucoup souhaitent donc avoir des conditions d'engagement plus proches de la normale, avec un contrat de travail classique et des bulletins de salaire, afin de gagner en sécurité et en reconnaissance. Certaines personnes interrogées établissent un lien entre la professionnalisation et l'espoir de pouvoir davantage se faire entendre et participer aux décisions. Une personne exprime très bien ce souhait:

J'apprécierais beaucoup d'évoluer vers un peu plus de professionnalisme et d'avoir des conditions d'emploi plus proches de la normale.
Sina, accueil de longue durée

Toutefois, il apparaît clairement dans les interviews que la question de la professionnalisation divise. Beaucoup de parents d'accueil y voient l'opportunité de renforcer leurs droits et de revaloriser leur activité sur le plan social. Mais beaucoup craignent aussi qu'une professionnalisation grandissante ne s'accompagne d'un supplément d'obligations et d'exigences administratives. Certains demandent donc une clarification des rôles dans le système et une meilleure connaissance de leurs droits et de leurs devoirs, sans nécessairement rechercher une professionnalisation formelle. Une personne résume ainsi ce souhait de clarification et de délimitation du rôle des familles d'accueil dans le système:

C'est très important pour moi qu'on aborde la question, qu'on procède à une analyse et qu'on définisse mieux le rôle et la conception des familles d'accueil, ce qui les différencie des institutions, ce qu'est une famille d'accueil et ce qu'elle n'est pas. Je trouve qu'il faut faire la distinction entre les solutions familiales et les solutions sans composante familiale.
Nina, accueil de longue durée, en cas d'interventions de crise et durant la semaine

On notera que les parents d'accueil ayant une formation professionnelle dans la pédagogie ou le social sont favorables à une professionnalisation tandis que les familles du monde agricole, par exemple, accordent moins d'importance à cet aspect.

Davantage d'écoute et de codécision pour les parents d'accueil
Beaucoup de personnes interviewées expriment le souhait d'être mieux entendues et de participer davantage aux décisions. Les parents d'accueil aimeraient que leurs observations et leur expérience de la vie quotidienne des enfants soient plus largement prises en compte dans les processus de décision des autorités. Ils se voient comme des personnes de référence essentielles, qui connaissent bien les enfants et qui apportent donc un éclairage dont on ne saurait se passer. Une personne interrogée l'exprime en ces termes:

Au fond, il faut simplement écouter davantage les parents d'accueil parce que ce sont eux qui vivent avec les enfants, ce sont eux qui apprennent à connaître la véritable personnalité des parents et des enfants. D'ailleurs, les personnes qui n'ont aucune idée de qui sont les enfants prennent des décisions qui, en vérité, sont parfois incompréhensibles.
Tabea, accueil de longue durée, en cas d'interventions de crise et durant la semaine

Perfectionnement et réseautage
Comme expliqué dans les précédentes parties du présent rapport, plusieurs parents d'accueil aimeraient accéder plus facilement à des offres de perfectionnement. Beaucoup déplorent que les horaires ou les lieux des offres existantes soient difficilement accessibles, sans compter la difficulté d'organiser la prise en charge de l'enfant. Plusieurs personnes interviewées proposent donc que les formations continues soient plus souvent proposées en ligne ou que soient développés des formats incluant les parents et les enfants. Deux personnes formulent ainsi ces idées:

Ce serait bien d'avoir une offre qui soit à la fois pour les parents et pour les enfants. Un programme parallèle. Un week-end où les enfants travaillent sur leur parcours de vie et les adultes pratiquent des discussions de cas. On pourrait être là ensemble, en famille, et échanger avec d'autres familles.
Mara, accueil de longue durée

Les perfectionnements pourraient être proposés en ligne, en visioconférence avec Zoom par exemple. Et ce serait bien qu'on puisse réécouter les interventions ou les lire a posteriori. Si nous n'avions pas besoin d'être sur place, ce serait plus facile à intégrer dans notre emploi du temps.
Stella, accueil de longue durée

Par ailleurs, les familles d'accueil ont souvent exprimé dans les interviews le souhait d'avoir davantage d'échanges entre elles. Beaucoup de personnes interrogées soulignent combien discuter avec d'autres familles d'accueil serait enrichissant, à la fois sur le plan professionnel et sur le plan émotionnel. Ce qui est souhaité, ce sont des rencontres régulières et faciles d'accès pour échanger et faire connaissance. D'aucuns proposent même un camp parents-enfants pour favoriser les contacts entre enfants placés.

Ce serait intéressant de savoir si d'autres familles accueillent des enfants dans la région et, si jamais, d'échanger.
Franca, accueil de longue durée

4.4.3 Assistance et collaboration au sein du système

Accès facile aux prestations des PPP
L'accès à l'accompagnement par un PPP est un sujet récurrent. Certaines voix demandent que toutes les familles d'accueil puissent obtenir l'accompagnement d'un PPP lorsqu'elles en ont besoin, sans devoir en faire la demande et en exposer le motif chaque année. Ces personnes trouvent que la pratique actuelle est bureaucratique et pesante car les parents d'accueil doivent sans cesse justifier leur situation. Une personne interrogée l'exprime en ces termes:

Si j'avais une baguette magique, je ferais en sorte que chaque famille d'accueil qui a envie et besoin d'un PPP puisse l'obtenir sans avoir à en démontrer la nécessité, et que l'accès à un PPP soit libre. Aujourd'hui, nous devons passer par la curatrice ou le curateur pour présenter une demande chaque année afin de pouvoir continuer à collaborer avec le PPP. À cause de ça, on pathologise toujours un peu les enfants.
Marina, accueil de longue durée

Uniformité des démarches
Une autre demande qui revient très souvent concerne l'uniformisation des démarches administratives, en particulier le décompte des frais accessoires, géré différemment selon les communes. Ces différences entraînent des retards, des incertitudes et un travail supplémentaire pour beaucoup de familles d'accueil. Nombreux sont en outre les parents d'accueil qui aimeraient une méthode plus simple et plus transparente pour décompter les frais accessoires. Ils déplorent que des justificatifs excessivement détaillés soient demandés pour certains de ces frais et que certaines autorités se montrent très strictes pour le moindre petit montant. Le souhait a été exprimé que les frais accessoires soient remboursés sur une base forfaitaire afin qu'il ne soit pas obligatoire de présenter une demande pour chaque petite dépense.

En ce qui concerne la méthode de décompte des frais accessoires, ça part dans tous les sens: il y a des communes qui accordent des forfaits, d'autres qui remboursent les dépenses sur justificatif. Dans certaines communes, il faut soumettre une demande pour des vacances de ski, dans d'autres non. Il n'y a aucune unité.
Sina, accueil de longue durée

Les frais accessoires, c'est quelque chose. Chaque curatrice ou curateur a sa manière de procéder. Je trouve qu'on pourrait simplifier les choses en définissant une procédure valable dans l'ensemble du canton de Berne.
Tabea, accueil de longue durée, en cas d'interventions de crise et durant la semaine

Continuité et compétence des interlocutrices et interlocuteurs spécialisés
Certaines personnes interrogées aimeraient davantage de constance et de fiabilité et moins d'anonymat dans la collaboration avec les spécialistes dont elles dépendent. Elles soulignent en particulier le besoin d'avoir des interlocutrices et interlocuteurs dédiés car, lorsque les personnes responsables changent souvent, il est difficile d'établir une relation de confiance stable.

Ça pourrait être plus personnel. Il pourrait y avoir plus de constance du côté des autorités et peut-être aussi plus d'échanges personnels entre les parents d'accueil relevant d'une même autorité. La personne qui gère une dizaine ou une vingtaine de mandats pourrait proposer de se réunir et, par exemple, de faire une grillade en forêt.
Marcel, accueil de longue durée

Certains expriment en outre le souhait d'avoir affaire à des personnes plus compétentes techniquement du côté des autorités. Plusieurs personnes interrogées relèvent que les personnes chargées d'une curatelle, en particulier, devraient avoir des connaissances approfondies, une formation spécialisée et des mandats circonscrits de manière convenable pour pouvoir offrir aux familles d'accueil un accompagnement compétent.

Souvent, je ne maîtrise pas complètement le sujet. Ce serait bien d'avoir affaire à des personnes qui s'y sont intéressées de près. Dans le service dont je relève, j'ai l'impression que personne n'est vraiment spécialisé.
Verena, accueil de longue durée

Clarté et fiabilité des informations
Pour beaucoup de personnes interrogées, il est en outre important que les informations qui circulent soient simples, transparentes et fiables. Elles souhaitent que les informations pertinentes soient transmises sous une forme claire, intelligible et accessible et que le transfert des informations importantes entre les services impliqués soit mieux coordonné. Des voix isolées déplorent en outre que des informations importantes doivent souvent être fournies plusieurs fois et que des connaissances se perdent dans la transmission entre les actrices et acteurs impliqués.

Un guichet central et des échanges avec les autorités
Certaines personnes interrogées aimeraient que les parents d'accueil aient un guichet central et facile à joindre, qui agisse comme point de contact des autorités et qui fournisse une assistance concrète. Des offres existantes, comme le centre de consultation Santé Bernoise, sont évoquées en des termes positifs, mais leurs ressources sont jugées limitées. Plusieurs personnes interrogées relèvent en outre le manque de compréhension mutuelle et d'échange direct entre les parents d'accueil et les autorités, spécialement en ce qui concerne l'OM. Les parents d'accueil souhaitent que leur point de vue soit davantage pris en compte et que les autorités soient mieux informées de la réalité de leur vie. Des échanges réguliers pourraient y contribuer. Les connaissances pratiques des parents d'accueil seraient en outre un plus pour l'OM.

J'aimerais aussi que l'OM organise davantage de rencontres, par exemple un événement annuel, pour dialoguer avec les parents d'accueil. Comme ça, les personnes qui y travaillent comprendraient ce qui se passe en réalité, ce qu'est la vie quotidienne d'une mère d'accueil. Parce que je crois que beaucoup ne s'en rendent pas compte.
Hannah, accueil de longue durée

Données sur les placements
Certaines personnes interrogées souhaitent que des données sur les placements soient collectées au niveau national. Plusieurs estiment qu'il faut des statistiques fiables ou une base de données centrale qui puisse donner des informations sur le nombre, la nature et l'évolution des placements à l'échelle du pays. Le manque de données sur les placements est interprété comme le signe du peu de visibilité et du peu de considération que la société accorde aux familles d'accueil, comme le montre l'exemple que voici:

On sait combien il y a de vaches dans le pays, mais pas combien il y a de familles d'accueil. Ça montre où sont les priorités. Notre invisibilité est aggravée par le fait que l'OFS ne tient pas la moindre statistique sur les familles d'accueil.
Tanja, accueil de longue durée

4.4.4 Protection et écoute des enfants

Service de signalement destiné aux enfants placés
Quelques parents d'accueil interrogés relèvent qu'il serait important d'avoir des services de signalement et de médiation et des personnes de confiance auxquels les enfants placés puissent s'adresser en cas de difficultés générales ou de problèmes avec leur famille d'accueil:

À qui peut-il s'adresser si je le maltraite? Il n'y a rien. Ça manque dans le domaine du placement en famille d'accueil. Une solution consisterait à avoir un centre dédié.
Anita, accueil de longue durée

Accompagnement après la majorité
La transition vers la majorité est un autre point de préoccupation. Quelques personnes interrogées déplorent que les enfants placés cessent d'être pris en charge une fois qu'ils atteignent la majorité («care leavers») alors qu'ils n'ont pas encore achevé leur formation et qu'ils ont toujours besoin d'assistance. Les parents d'accueil en question voient là une lacune structurelle, en particulier au

niveau législatif. Ils plaident pour un maintien de la compétence de l'État après la majorité des enfants placés:

De mon point de vue, l'État est compétent jusqu'à ce que l'enfant ait terminé (un premier) un apprentissage. Il n'est pas normal que les jeunes se retrouvent à la rue à leurs 18 ans. Il est important pour moi que ce problème soit mentionné dans le rapport. Toutes les interventions politiques échouent. Je trouve que ce n'est pas juste. L'État est compétent aussi longtemps que les parents le sont, c'est-à-dire jusqu'à ce que les enfants soient indépendants.
Chiara, accueil de longue durée

Néanmoins, une personne relève dans son interview que le canton de Berne a déjà des offres d'assistance destinées aux «care leavers». Le problème, selon elle, c'est que ces offres ne sont pas recensées systématiquement et que, dans la pratique, l'accès aux prestations est fortement tributaire de la personne qui exerce le mandat de curatelle.

Droit des enfants de donner leur avis au sujet de leur placement
Plusieurs personnes interrogées soulignent combien il est important que les enfants soient impliqués activement dans les décisions concernant leur placement. Une critique revient à maintes reprises dans les interviews: il est fréquent que les enfants soient placés à un nouvel endroit sans avoir été entendus ou suffisamment préparés.

Il est important de souligner que les enfants ont le droit de donner leur avis au sujet de leur placement. Ça n'a jamais été le cas, quel que soit l'enfant que j'ai accueilli, et j'ai trouvé ça dommage. Les enfants doivent pouvoir dire comment ils voient les choses.
Sofia, accueil de longue durée

Stabilité du placement
Les interviews soulignent à plusieurs reprises que les enfants placés ont généralement vécu des pertes répétées, en particulier lorsqu'ils changent souvent de famille ou d'institution. C'est pourquoi certains parents d'accueil demandent instamment aux autorités de pourvoir à une plus grande stabilité en diminuant le nombre de ruptures et de changements dans les placements. Une personne interrogée, par exemple, souhaite qu'un enfant qui vit déjà depuis plusieurs années dans une famille d'accueil ne puisse pas lui être retiré. Des voix isolées expriment en outre le souhait que la résiliation des rapports de placement soit moins abrupte. C'est ce qu'illustre le propos suivant:

Vous n'imaginez pas les pertes, les ruptures par lesquelles ils passent.
C'est mauvais pour eux, tout simplement.
Emma, accueil de longue durée

4.4.5 Reconnaissance et considération

Visibilité publique et reconnaissance sociale
Beaucoup de parents d'accueil interrogés souhaitent davantage de reconnaissance sociale et de visibilité publique pour le travail qu'ils accomplissent. Ils constatent que l'engagement dont font preuve les familles d'accueil passe largement inaperçu aux yeux du public et que, de manière générale, le sujet du placement en famille d'accueil est mal connu. Selon certains, le public est mal informé et il manque un lobby pour les familles d'accueil:

Nous avons besoin de sentir la considération du public. Les marques de reconnaissance lorsque nous sommes entre nous ne suffisent pas. Le public n'a aucune idée de ce que font les familles d'accueil. Il n'y a pas non plus de lobby qui fasse connaître leur activité.
Ce n'est tout simplement pas un sujet.
Leon, accueil de longue durée

Plusieurs personnes interrogées soulignent que beaucoup de gens ne savent même pas ce qu'est un enfant placé, ni en quoi le placement en famille d'accueil est différent de l'adoption ou de la prise en charge de jour. Ce défaut de connaissances fait que la société accorde peu d'attention aux familles d'accueil:

Les gens ne savent pas ce qu'est un placement en famille d'accueil. Ils confondent avec une adoption ou un accueil de jour. Si l'on parvenait à changer cette perception dans la société, nous obtiendrions de la considération pour ce que nous faisons.
Marianne, accueil de longue durée

Reconnaissance des autorités
En plus de la faible visibilité de leur activité dans la société, les parents d'accueil trouvent que les autorités et les services spécialisés ne reconnaissent pas suffisamment le travail qu'ils fournissent. Plusieurs parents nourriciers aimeraient que leur travail et leur engagement suscitent davantage de considération, que ce soit sous la forme de réactions personnelles, d'une communication ouverte ou de petits signes:

J'apprécierais de recevoir une lettre ou une petite carte de temps en temps. Ce serait déjà quelque chose.
Stella, accueil de longue durée

D'autres relèvent que la considération et la reconnaissance pourraient surtout se manifester par l'écoute et l'implication des parents d'accueil:

On se sentirait reconnus si on était écoutés, si on avait l'impression d'être pris au sérieux. On n'en demande pas plus.
Tabea, accueil de longue durée, en cas d'interventions de crise et durant la semaine

4.4.6 Synthèse des souhaits exprimés par les parents d'accueil

Globalement, les vœux exprimés dans les interviews sont nombreux et variés. Seul un très petit nombre de parents d'accueil n'en ont formulé aucun. Beaucoup de parents interrogés souhaitent une protection sociale adaptée ainsi que des structures juridiques et organisationnelles claires, par exemple des rapports de travail réglementés. Certaines demandes sont particulièrement fréquentes: une rétribution ponctuelle et convenable, une adaptation des frais accessoires à l'âge et aux besoins des enfants, une hausse générale de ces frais et une uniformisation de leur décompte à l'échelle du canton. En outre, beaucoup de parents d'accueil demandent une définition claire de leur rôle, une plus grande participation aux processus de décision ainsi que des formations continues et des rencontres de réseautage régulières qui soient accessibles. Certaines personnes interrogées tiennent également à bénéficier d'offres de relais facilement accessibles, d'un accompagnement constant et professionnel de la part des autorités et des services spécialisés ainsi que d'informations plus claires. Une revendication importante concerne la protection des enfants. Des parents d'accueil relèvent que les enfants placés vivent souvent des situations de perte répétées en raison de changements qui leur sont imposés. Ils demandent donc davantage de stabilité et une prise en compte plus importante de la perspective des enfants, à moduler en fonction de leur âge. Enfin, beaucoup de parents d'accueil souhaitent que leur travail soit mieux reconnu par la société et les institutions, que les autorités leur accordent une plus grande considération et que les familles d'accueil bénéficient d'une plus grande visibilité publique.

4.5 Résultats de la réunion avec les parties prenantes

Les résultats de l'étude ont été présentés aux parties prenantes en novembre 2025, dans le cadre d'une rencontre avec des parents d'accueil, des représentantes et des représentants des autorités, des membres du personnel des PPP et l'Office des mineurs du canton de Berne. Les personnes présentes ont ensuite analysé les champs et les bases d'action proposés par l'équipe de recherche, les ont soumis à une discussion critique, les ont affinés et ont validé leur faisabilité.

Lors des discussions sur les champs et les bases d'action proposés, la question de la situation juridique des parents d'accueil, et plus spécialement de l'insuffisance de leur protection sociale, a été soulevée à plusieurs reprises. La problématique des caisses de pension a été évoquée, ainsi que les difficultés au niveau de la LPP lorsqu'un placement prend fin. Les discussions ont clairement montré que diverses questions restent en suspens dans ce domaine, notamment celle de savoir si les parents d'accueil ont la possibilité de faire valoir un droit aux indemnités de chômage et quelle est la procédure à suivre s'ils ont un accident. Si les parents nourriciers étaient salariés par l'OM avec un contrat de travail, ce contrat constituerait une base juridique claire au regard du droit du travail et cela clarifierait les compétences et les procédures administratives (cf. champ d'action «Établir des règles fiables concernant le statut au regard du droit du travail, les rétributions et la protection sociale», chap. 6).

En ce qui concerne la définition des compétences, les personnes ayant participé à la réunion souhaitent que l'expertise professionnelle ainsi qu'un accompagnement durable et constant relèvent dans l'idéal également de la surveillance des placements. Ce souhait s'inscrit dans le contexte suivant: à l'heure actuelle, ce sont les APEA et les personnes ayant un mandat de curatelle qui sont compétentes et qui sont donc les points de contact direct des parents d'accueil; de ce fait, beaucoup de décisions dépendent de leur rôle et de leurs disponibilités alors que ce sont des instances souvent surchargées. L'attribution de compétences souhaitée aurait en outre pour avantage de créer une base pour, par la suite, définir et délimiter clairement les rôles de l'OM, des spécialistes de la surveillance du placement d'enfants, des parents d'accueil, des services qui placent les enfants et des PPP. Les personnes ayant participé à la réunion estiment que les PPP apportent un soulagement important, par exemple en accomplissant des tâches administratives, en mettant à disposition des informations et en fournissant une assistance générale. Globalement, ils demandent que les droits des parents d'accueil soient clarifiés et développés et que leur participation aux décisions soit renforcée. Un autre problème a été soulevé: l'accès aux comptes rendus sur les parents d'accueil, les enfants placés et les placements est difficile. Dans ce contexte, une plus grande transparence a été demandée afin que les parents d'accueil puissent consulter les dossiers sans avoir à recourir pour cela à des voies de droit. Il a également été demandé que l'OM pratique une communication claire et proactive, avec des échanges réguliers et la diffusion d'un ensemble complet d'informations et de connaissances. Il a été proposé de recourir pour cette communication exhaustive à des guides, manuels et vidéos explicatives adaptés aux destinataires ainsi qu'à des rencontres régulières visant à faciliter la préparation des futurs parents d'accueil. La mise à disposition active d'informations par l'OM pourrait être complétée par une permanence téléphonique ouverte 24 heures sur 24 et l'encouragement à recourir à des points de contact existants, comme les associations, les fédérations et les interlocutrices et interlocuteurs des parents d'accueil (cf. champ d'action «Améliorer la communication et l'accompagnement», chap. 6).

La question du développement des offres de déchargea été discutée et l'importance de ces offres a été soulignée. Le manque de familles-relais, l'absence de stabilité du recours à une telle famille et la nécessité qui en découle pour les parents d'accueil de mettre eux-mêmes en place une organisation ont été décrits comme une source de difficultés. Selon les participantes et les participants à la réunion, une solution consisterait à repenser le système pour proposer des offres de relais facilement accessibles, par exemple en rémunérant des aides à domicile. Le souhait de soulagement a aussi été exprimé en lien avec l'hébergement lors d'interventions de crise, par

exemple sous la forme d'un hébergement pendant les vacances (cf. champ d'action «Développer les offres de relais», chap. 6).

De manière générale, les participantes et les participants ont relevé la nécessité de considérer les placements de manière plus différenciée en raison de leur diversité. En effet, il y a une grande variété de contextes de placement selon l'âge de l'enfant, les relations entre l'enfant placé et la famille d'accueil, les formes d'hébergement et la collaboration avec le système d'origine de l'enfant. Selon la façon dont ces facteurs se combinent (p. ex. adolescentes ou adolescents hébergés lors d'interventions de crise), les placements peuvent être compliqués et il faut donc en tenir compte (cf. champ d'action «Instaurer des normes uniformes mais différenciées», chap. 6).

La question de la visibilité des familles d'accueil a en outre été soulevée à plusieurs reprises. Il est important que la société puisse comprendre ce que sont les familles d'accueil, ce qu'elles font et quels effets positifs ces formes d'hébergement peuvent avoir. De même, avoir une vue d'ensemble du nombre de placements, des besoins et des places libres est jugé important (cf. champ d'action «Améliorer la visibilité du placement en famille d'accueil», chap. 6).

Les parents d'accueil demandent des informations claires sur l'assistance que peuvent recevoir les enfants placés après leur 18e anniversaire («care leavers») jusqu'à que qu'ils aient terminé leur première formation et sur la manière dont fonctionne ce processus. Ils veulent notamment connaître le déroulement des démarches administratives et pouvoir les accomplir facilement, avec une assistance technique (cf. champ d'action «Améliorer la protection des enfants», chap. 6).

Les participantes et les participants à la réunion se sont déclarés satisfaits que cet échange ait eu lieu. Ils apprécient le grand engagement de la communauté d'intérêt IG Pflegefamilie ainsi que celui de l'OM depuis 2022 pour recenser et renforcer les parents d'accueil et les placements. Les personnes présentes ont proposé de mener une enquête régulière sur la situation des familles d'accueil.

5 Discussion et conclusions

La présente étude analyse les effets de la réforme législative bernoise dans le domaine du placement familial du point de vue des parents d'accueil. Le but était d'étudier l'expérience des parents nourriciers, en particulier dans le contexte de la dernière réforme législative cantonale (2022), et d'identifier les principaux défis ainsi que les évolutions requises. Globalement, les interviews font apparaître une grande hétérogénéité dans les contextes de placement: les familles d'accueil interrogées sont très diverses par leurs motivations, leurs caractéristiques familiales et professionnelles et leur niveau d'expérience préalable dans le domaine social ou pédagogique. Si beaucoup de parents d'accueil ont des qualifications spécifiques et considèrent leur activité comme une tâche professionnelle, d'autres y voient davantage l'expression d'un engagement social personnel. Ces différences, qui se reflètent dans les attentes en matière de rétribution, de soutien et de codécision, expliquent pourquoi les harmonisations instaurées au niveau législatif sont perçues tantôt comme des allègements, tantôt comme des limitations. Les résultats soulignent donc la nécessité d'avoir un système différencié, qui admet qu'être parent d'accueil peut revêtir des formes différentes tout en imposant des normes minimales. Il ressort de l'étude que la décision d'accueillir un enfant dans le contexte d'un placement repose sur un ensemble complexe de raisons intrinsèques et extrinsèques, parmi lesquelles les valeurs, le parcours de vie, la carrière professionnelle et des facteurs situationnels occupent le premier plan. Les prestations financières ont plutôt un effet facilitateur, mais ne sont pas la motivation première pour accueillir un enfant dans le contexte d'un placement. Les motivations des parents d'accueil non seulement structurent leur décision, mais elles marquent aussi leur pratique ultérieure et la conception qu'ils ont de leur rôle.

La vie quotidienne des familles d'accueil se caractérise par une imbrication étroite entre tâches familiales, tâches éducatives et tâches administratives. Les parents d'accueil décrivent leur activité comme exigeante sur le plan émotionnel mais aussi chronophage, qui impose souvent une présence permanente et dans laquelle il est difficile voire impossible de séparer le privé du professionnel. Néanmoins, beaucoup de parents d'accueil trouvent que leur mission a du sens, surtout lorsque l'enfant dont ils s'occupent fait des progrès visibles dans son développement. Cette ambivalence entre le stress que provoque cette activité et le sens dont elle est chargée est caractéristique du travail de care. Elle marque la vie quotidienne des parents d'accueil d'une empreinte durable. Il apparaît clairement que le partage du travail est genré: les mères d'accueil assument en grande majorité la prise en charge, l'organisation et le travail émotionnel, réduisant souvent pour ce faire leur activité professionnelle; elles déploient ainsi leur activité dans un espace que la société a pris l'habitude de leur attribuer, sans que cette activité soit reconnue comme une activité professionnelle clairement définie. Les résultats de l'étude font état d'une asymétrie structurelle entre la grande responsabilité des parents d'accueil et leurs droits limités quand il s'agit de prendre des décisions et de donner des avis. Les parents d'accueil sont les premiers responsables du bien de l'enfant, mais ils ont souvent besoin de l'assentiment de tiers pour les actes de la vie quotidienne. La rétribution est hétérogène, mais globalement perçue comme trop faible et insuffisamment adaptée au renchérissement. Les retards de paiement et le manque d'uniformité de la réglementation des frais accessoires renforcent le sentiment des parents d'accueil de ne pas jouir de la considération qu'ils méritent.

Il apparaît que la reconnaissance du travail de care fourni est une ressource centrale. Les parents d'accueil se sentent considérés surtout dans les contacts directs avec l'enfant, parfois avec des professionnelles et professionnels ou leur entourage privé alors qu'ils se sentent souvent invisibles au niveau structurel et social. Cette considération leur apparaît dans des paroles de reconnaissance, la verbalisation des progrès de l'enfant accueilli et leur implication sérieuse dans les décisions concernant l'enfant. Mais la reconnaissance et la considération ne sont crédibles que si elles sont sous-tendues par des structures solides, c'est-à-dire offrant des compétences et des droits clairement définis, un travail administratif facile, une rétribution ponctuelle et transparente, une protection sociale et une information de qualité au sujet des droits et des prestations. A contrario, les solutions de continuité et les signaux contradictoires entament le sentiment d'être reconnu.

Ces résultats confirment le double ancrage des parents d'accueil esquissé en introduction: ils sont à la fois des personnes de référence à caractère familial et des actrices et acteurs dans un champ contraint par une réglementation institutionnelle. Cette polarisation entre domaine privé et domaine public, ou entre famille et institution, marque leur quotidien. Elle transparaît dans les interviews comme un arbitrage permanent entre proximité, contrôle et responsabilité (Reimer et al., 2025b). Être parent d'accueil n'est donc pas une activité qui peut être attribuée clairement à la sphère familiale ou à la sphère professionnelle. C'est une forme de travail de care hybride, dans laquelle des logiques différentes et parfois contradictoires sont à l'œuvre (Kirton, 2013). Cette hybridité explique pourquoi des pics de stress se produisent lorsque des besoins ou des routines d'ordre privé se heurtent à des exigences de la part des autorités, par exemple lorsqu'il faut modifier des rendez-vous à court terme, fournir des comptes rendus ou faire face à des compétences floues. Les résultats montrent une nette dimension de genre: l'activité de parent d'accueil est exercée en grande majorité par des femmes. Or, le travail de care impose une forte charge émotionnelle, mais il est sous-valorisé structurellement et symboliquement (Folbre, 2001; Perrons, 2021). L'image des «prisonniers de l'amour» développée par Folbre (2001) aide à comprendre pourquoi les parents d'accueil maintiennent leur engagement malgré des conditions qu'ils jugent mauvaises et acceptent souvent de voir leurs prétentions diminuées.

Globalement, la réforme législative suscite des appréciations variables. Elles sont positives en ce qui concerne la standardisation des tarifs, la gestion complète des prestations par le canton, les bons de perfectionnement et, dans certains cas, la hausse de la rétribution. Les personnes interrogées ont une appréciation neutre lorsque leur vie quotidienne et leurs conditions n'ont pas ou peu changé ou lorsqu'elles ont l'impression d'avoir surmonté les changements après une phase d'adaptation. Plusieurs aspects s'attirent des appréciations très majoritairement négatives: la baisse de certaines prestations financières, la réduction de la protection sociale, l'insuffisance de la collaboration avec les autorités et les déficits d'information qui en découlent, le travail administratif supplémentaire et la limitation ou la suppression du recours à l'assistance permanente d'un PPP. Globalement, beaucoup de parents d'accueil font état d'un alourdissement de leur charge de travail et d'un amoindrissement de la reconnaissance. Rares sont celles et ceux qui rapportent des changements positifs. La réduction de la protection sociale peut accroître le risque de pauvreté, en particulier pour les mères d'accueil car, dans les familles nourricières, le travail de care est assumé en grande majorité par les femmes et celles-ci continuent d'être discriminées structurellement dans la prévoyance professionnelle (Winker, 2020). En outre, il est apparu de manière répétée dans les interviews que les parents d'accueil fondaient leurs avis sur des exceptions et des règles qui n'étaient plus en vigueur ou qui avaient changé. Ces erreurs sont à interpréter moins comme une mauvaise information personnelle que comme le reflet de déficits d'information structurels et d'un flou dans les canaux de communication. Les souhaits exprimés par les parents d'accueil donnent des bases d'action concrètes pour faire face aux difficultés. Les parents d'accueil souhaitent des rôles clairs, avec des droits et des devoirs bien définis, des canaux d'information transparents, une participation aux décisions, des interlocutrices et interlocuteurs compétents techniquement, ayant des horaires qui permettent de les joindre facilement, un accompagnement permanent et des procédures unifiées, notamment pour ce qui est des frais accessoires. Ils demandent également une rétribution répondant aux besoins qui soit versée ponctuellement, une protection sociale suffisante, une réglementation des frais accessoires en fonction de l'âge et des besoins des enfants, un accès facile à des offres de perfectionnement et de réseautage, un développement des offres de relais, des informations fiables sur le soutien aux enfants après 18 ans, des situations de placement stables, l'implication des enfants dans les décisions et une plus grande visibilité sociale et statistique des familles d'accueil.

En résumé, l'étude montre qu'être parent d'accueil est une forme de travail de care exigeante, imposant une responsabilité durable, à la jonction entre famille et prise en charge professionnelle. Elle se caractérise par un important investissement émotionnel, des limites floues entre travail et vie privée et une forte dimension de genre. Les parents d'accueil jouent un rôle essentiel dans la mise à disposition d'une assistance sociale et ils apportent une contribution importante au bien des

enfants placés. Néanmoins, de nombreuses difficultés subsistent après la réforme législative, notamment au niveau structurel. Pour renforcer durablement le placement en famille d'accueil, il faut donc des compétences claires, des informations, des droits et des possibilités de codécision, des dispositifs d'assistance efficaces, une protection financière et sociale et la reconnaissance des parents d'accueil par la société et les institutions pour le travail de care crucial qu'ils fournissent. C'est sur ces constats que reposent les champs et les bases d'action proposés ci-après.

6 Champs et bases d'action proposés

L'analyse des résultats de l'étude a conduit à proposer huit champs d'action, détaillés en pistes de travail. Ces champs et bases d'action, qui reflètent la perspective et l'expérience des parents d'accueil dans leur diversité, ont été discutés lors de la réunion avec les parties prenantes (cf. pt 4.5). Leur numérotation n'indique ni un classement ni un ordre de priorité.

1. **Établir des règles fiables concernant le statut au regard du droit du travail, les rétributions et la protection sociale**

- Instaurer des rapports de travail ordinaires pour les parents d'accueil, avec un contrat standard qui régisse clairement leurs droits et leurs devoirs.
- Adapter les rétributions et les indemnités à l'ampleur effective de la prise en charge et au coût de la vie, qui est en hausse.
- Assurer une protection sociale étendue, avec indemnités journalières en cas de maladie, assurance-maternité, assurance-accidents, assurance responsabilité civile et caisse de pension afin de réduire les risques dans les domaines de la santé et des finances.
- Définir des délais de paiement fixes et mettre en place des procédures bien définies en cas de retard de paiement afin d'offrir aux familles d'accueil une fiabilité et une sécurité de planification.
- Informer clairement les parents d'accueil de leurs droits et devoirs.

2. **Améliorer la communication et l'accompagnement**

- Mettre en place des canaux de communication clairs et des compétences bien définies.
- Mettre à disposition des interlocutrices et interlocuteurs fiables et joignables toute la semaine.
- Réaliser régulièrement des entretiens avec l'ensemble des actrices et acteurs impliqués.
- Mettre en place des rencontres d'échange régulières entre l'OM et les parents d'accueil.
- Définir clairement les compétences de décision et les canaux d'information dans le contexte du placement en famille d'accueil et communiquer de manière transparente à ce sujet.
- Veiller à ce que les parents d'accueil disposent d'informations intelligibles et cohérentes.

3. **Développer les offres de relais**

- Prévoir des périodes de répit stables et des règles claires pour ce qui concerne les vacances, par exemple en recourant de manière ciblée à des familles-relais, pour permettre aux parents d'accueil de souffler et prévenir le surmenage physique et psychique.
- Développer des offres de relais utiles au quotidien (p. ex. aides ménagères, formes de prise en charge flexibles, structures d'accueil de jour, offres de courte durée) et en assurer la pérennité financière afin de soulager les familles d'accueil selon leurs besoins.

4. **Instaurer des normes uniformes mais différenciées**

- Développer et diffuser des guides intelligibles pour les familles d'accueil, les familles d'origine et les autorités présentant les compétences, les procédures et les droits ainsi que les bases sur lesquels ils reposent.
- Harmoniser la pratique hétérogène des communes en proposant des modèles et des recommandations de bonnes pratiques du canton, en particulier dans le domaine du décompte des frais accessoires.
- Définir et introduire des barèmes pour les frais accessoires qui tiennent compte de l'âge et des besoins des enfants placés, avec une adaptation obligatoire au renchérissement et un catalogue cantonal de forfaits.

5. Améliorer la visibilité du placement en famille d'accueil

- Améliorer la visibilité statistique des placements et mettre en place une collecte régulière de données.
- Informer le public de manière ciblée sur les tâches, les contraintes et l'importance des familles d'accueil afin de développer leur reconnaissance et leur considération dans la société.

6. Améliorer la protection des enfants

- Informer clairement au sujet de l'accès à la continuité de la prise en charge après le 18e anniversaire jusqu'à l'achèvement de la première formation et à un accompagnement professionnel fiable dans la transition vers la vie adulte.
- Intégrer dans les processus de décision la perspective des enfants, de manière systématique et adaptée à l'âge.
- Mettre en place un service de médiation et de signalement indépendant pour les enfants placés.
- Veiller à la stabilité des placements et éviter les changements ou les ruptures inutiles.

7. Assurer le contrôle de la qualité et la participation aux décisions

- Impliquer les parents d'accueil dans le développement du système (p. ex. concernant les barèmes, les normes, les modifications législatives).
- Mettre en place un système indépendant d'assurance de la qualité qui évalue aussi les autorités et les services spécialisés.
- Mettre en place des procédures pour faire remonter l'information, par exemple des sondages réguliers, pour que les parents d'accueil puissent systématiquement faire part de leur expérience et présenter des suggestions d'amélioration.

8. Organiser le perfectionnement pour qu'il soit compatible avec les exigences familiales et renforcer les réseaux de pairs

- Soutenir financièrement les formations continues en témoignage de reconnaissance et pour développer la qualité.
- Développer des offres faciles d'accès, en particulier les formats numériques ou hybrides.
- Favoriser le développement ciblé de réseaux de pairs et de groupes d'échange régionaux afin de renforcer les échanges et le soutien mutuel entre parents d'accueil.

7 Bibliographie

Aulenbacher, B., Dammayr, M., & Riegraf, B. (2018). Care und Care Work. In F. Böhle, G. G. Voß, & G. Wachtler (Eds.), *Handbuch Arbeitssoziologie*. Springer VS. https://doi.org/10.1007/978-3-658-21704-4_22

Bauhardt, C., & Harcourt, W. (2019). *Feminist political ecology and the economics of care: In search of economic alternatives* (1st paperback ed.). Routledge.

Budlender, D. (2010). What do time use studies tell us about unpaid care work? Evidence from seven countries. In *Time use studies and unpaid care work* (pp. 23-67). Routledge.

Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes [BFEG] (2023). Les raisons des écarts salariaux entre les femmes et les hommes. https://www.ebg.admin.ch/fr/les-raisons-des-ecarts-salariaux-entre-les-femmes-et-les-hommes

Canton de Berne (2022a). *Loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP)*. https://www.belex.sites.be.ch/app/fr/texts_of_law/213.319

Canton de Berne (2022b). *Ordonnance sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (OPEP)*. https://www.belex.sites.be.ch/app/fr/texts_of_law/213.319.1

Canton de Berne (2022c). *Ordonnance sur la surveillance des institutions résidentielles et des prestations ambulatoires destinées aux enfants (OSIPE)*. https://www.belex.sites.be.ch/app/fr/texts_of_law/213.319.2/versions/3162

Canton de Berne (2025). *Poursuite du placement après la majorité*. https://www.kja.dij.be.ch/fr/start/familienpflege/informationen-fuer-leistungsbestellende/junge-erwachsene-in-pflegeverhaeltnissen.html

Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques du canton de Berne, Office des mineurs (2018). *Ist-Analyse der versicherungsrechtlichen Situation von Pflegefamilien im Kanton Bern*. Canton de Berne. https://www.kja.dij.be.ch/fr/start.html

Direction de l'intérieur et de la justice du canton de Berne, Office des mineurs (2024). *Directives relatives au placement familial*. Office des mineurs. https://www.kja.dij.be.ch/fr/start/familienpflege.html

Flick, U. (2019). *Qualitative Sozialforschung: Eine Einführung* (12. Aufl.). Rowohlt.

Folbre, N. (2001). *The invisible heart: Economics and family values.* New York, NY: The New Press.

Kirton, D. (2013). What is work? Insights from the evolution of state foster care. *Work, employment and society, 27*(4), 658-673.

Leuenberger, M., & Seglias, L. (Hrsg.). (2008). *Versorgt und vergessen: Ehemalige Verdingkinder erzählen*. Rotpunktverlag.

Leuenberger, M., Mani, L., Rudin, S., & Seglias, L. (2011). *„Die Behörde beschließt“ – zum Wohl des Kindes? Fremdplatzierte Kinder im Kanton Bern 1912–1978*. Hier + Jetzt.

Mayer, H. (2011). *Pflegeforschung anwenden* (2. Aufl.). Hans Huber.

Office des mineurs (2023). *Rôles, tâches, compétences et interfaces dans le domaine du placement d’enfants*. Canton de Berne.

Office des mineurs (2025). *Prestations particulières d’encouragement et de protection dans le canton de Berne. Rapport sur les données de 2024*. Canton de Berne. https://www.kja.dij.be.ch/fr/start/foerder--und-schutzleistungen/kantonale-datenerfassung.html

Office fédéral de la statistique [OFS] (s. a.). Écart salarial selon le sexe. https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/salaires-revenus-cout-travail/structure-salaires/ecart-salarial.html

Office fédéral de la statistique [OFS] (2020). *Personnel soignant en 2018* (Actualité OFS). Office fédéral de la statistique (26.06.2020).

Office fédéral de la statistique [OFS] (2021). Nombre d'heures consacrées en moyenne par semaine à l'activité professionnelle, au travail domestique et familial et au travail bénévole selon le sexe et la situation familiale. https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/activite-professionnelle-temps-travail/conciliation-travail-non-remunere.assetdetail.17124522.html

Office fédéral de la statistique [OFS] (2022). Effets des responsabilités de prise en charge d’enfants sur l'emploi actuel. https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/activite-professionnelle-temps-travail/conciliation-travail-non-remunere/conciliation-travail-famille.assetdetail.23587765.html

Office fédéral de la statistique [OFS] (2023). Temps consacré au travail rémunéré et non rémunéré selon la situation familiale. https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/activite-professionnelle-temps-travail/conciliation-travail-non-remunere.assetdetail.23587766.html

Office fédéral de la statistique [OFS] (2024). Diplômes de la formation professionnelle initiale par domaine de formation CITE. https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/education-science/diplomes/degre-secondaire-II/professionnelle-initiale.assetdetail.32026009.html

Office fédéral de la statistique [OFS] (2025a). Emplois selon la division économique et le sexe, valeurs brutes et désaisonnalisées. https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/industrie-services/entreprises-emplois/statistique-emploi/emplois.assetdetail.33947092.html

Office fédéral de la statistique [OFS] (2025b). Personnes actives occupées par sections économiques, selon le sexe, la nationalité, les groupes d'âges, le type de famille. https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/activite-professionnelle-temps-travail/caracteristiques-main-oeuvre/section-economique.assetdetail.35227863.html

Organisation internationale du travail [OIT] 2018. *Prendre soin d’autrui: un travail et des emplois pour l’avenir du travail décent.*

https://www.ilo.org/sites/default/files/wcmsp5/groups/public/%40dgreports/%40dcomm/%40publ/documents/publication/wcms_712833.pdf

Perrons, D. (2021). *Is austerity gendered?* Cambridge: Polity Press. ISBN 978-1-509-52695-6.

Reimer, D., Aeby, G., Brink, I. O., Etienne, M., Larenza, O., & Zambelli, C. (2025a). Topologie der Begleitung von Pflegeverhältnissen. In Fachhochschule Nordwestschweiz (Hrsg.), *Herausforderungen der Pflegekinderhilfe: Partizipation, Begleitung, Akteure, Strukturen* (pp. 124–152). Fachhochschule Nordwestschweiz.

Reimer, D., van Oordt, N. J., & Knoll, A. (2025b). Das Familiale in Pflegefamilien. Schweizerische Zeitschrift für Soziale Arbeit / Revue suisse de travail social, 33.25. https://doi.org/10.33058/szsa.2025.3001

Seiterle, N. (2017). *Ergebnisbericht: Bestandesaufnahme Pflegekinder Schweiz 2015*. PACH Pflege- und Adoptivkinder Schweiz.

Strauss, A., & Corbin, J. (1996). *Grounded Theory: Grundlagen qualitativer Sozialforschung*. Beltz.

Studer, T. (2017). *Öffentlichkeit und Privatheit von Pflegefamilien. Eine hegemoniekritische Analyse eines sozialpädagogischen Spannungsverhältnisses* [thèse de doctorat]. Zurich.

Winker, G. (2020). Care als Armutsrisiko – Care Revolution als politische Antwort. In R.-M. Dackweiler, A. Rau, & R. Schäfer (Eds.), *Frauen und Armut – Feministische Perspektiven* (pp. 450–468). Verlag Barbara Budrich.

8 Annexe: guide d’entretien

Guide d’entretien - Parents d’accueil

Entrée en matière

Nous vous remercions vivement d’avoir accepté et pris le temps de discuter avec nous du thème de la parentalité d’accueil.

L’IZFG [lire : le Centre interdisciplinaire pour les études de genre] de l’Université de Berne mène des recherches sur le thème du placement extra-familial d’enfants en famille d’accueil. Notre projet est notamment financé par l’Office cantonal de la jeunesse [lire: Office des mineurs du canton de Berne], mais il s’agit d’une étude indépendante qui durera probablement jusqu’à l’été 2025. Le travail des parents d’accueil est au cœur du projet de recherche. Nous nous intéressons en particulier aux éventuels changements intervenus depuis la révision de la loi dans le canton de Berne. Afin d’obtenir une meilleure image de la situation, nous menons environ 40 entretiens avec des parents d’accueil.

Avant de commencer l’interview, j’aimerais faire quelques remarques d’ordre organisationnel et expliquer le traitement des données:

- Puis-je enregistrer l'entretien avec un appareil de prise de son? Seuls moi/nous et mes collègues de l’équipe entendront le matériel.
- Concernant l’utilisation des informations: Nous allons transcrire l’interview, c'est-à-dire mettre par écrit l’enregistrement sonore. Cette transcription, ainsi que les autres transcriptions d’interviews, serviront de base à notre analyse. Ensuite nous chercherons à savoir quelles informations sont pertinentes pour notre recherche et peuvent être utilisées
- (Souhaitez-vous que je vous envoie une copie de la transcription de notre entretien?)
- Les données seront conservées dans un endroit sûr et ne seront utilisées que pour ce projet. Dans le cas contraire, vous serez recontacté par nos soins.

Ce que je voudrais encore dire en préambule, c’est qu’il n’y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses à nos questions. Il s’agit de faire part de vos expériences et opinions personnelles sur le placement d'enfants et le quotidien en tant que parent nourricier.

Merci beaucoup!

Catégorie / objectif	Impulsion narrative	Demande
Approche biographique, motivation		
Informations sur l'approche biographique du placement d'enfants, raisons et motivations pour l'activité	Pouvez-vous me dire comment vous en êtes arrivé à devenir parent d'accueil?	Depuis quand êtes-vous parent d'accueil? Comment avez-vous pris connaissance de la possibilité de devenir parent d'accueil? Comment s'est déroulé le processus entre la décision de devenir parent d'accueil et l'arrivée d'un enfant placé chez vous? Comment l'adéquation entre la famille et l'enfant placé potentiel est-elle clarifiée? Avez-vous été impliqué dans ce processus et quelles étaient vos possibilités de codécision?
	Pourquoi êtes-vous devenu parent d'accueil?	
	Que signifie à vos yeux être une «bonne» famille d'accueil?	Quelle(s) est/sont la(les) raison(s) pour laquelle vous êtes devenu(e) parent d'accueil? Quelle est votre motivation pour cette activité? Quelles qualités les parents d'accueil doivent-ils posséder? De votre point de vue, que faut-il pour garantir/promouvoir le bien-être de l'enfant?

Structures familiales		
Informations sur les structures familiales et la vie quotidienne dans les familles d'accueil	Pouvez-vous m'expliquer la composition de votre famille (élargie)?	Qui fait partie de la famille? Combien d'enfants placés vivent actuellement chez vous? Y a-t-il eu d'autres constellations? Combien d'enfants/de jeunes pouvez-vous accueillir? Quel est le contexte de l'enfant placé (famille d'origine)? Quel est le contexte du placement extra-familial? Avez-vous des enfants biologiques ou adoptifs? Vous êtes une famille monoparentale? Avez-vous un(e) partenaire?
	Pouvez-vous me décrire comment se déroule la vie de famille?	À quoi ressemble la vie quotidienne dans votre famille? Qu'est-ce qui, selon vous, est spécifique au quotidien avec un (des) enfant(s) placé(s)? Dans quelle mesure le quotidien est- il identique à celui des familles sans enfant placé?
Travail de care, rôles des sexes, travail rémunéré		
Informations sur les activités des parents nourriciers, informations spécifiques sur le lien nourricier et le travail de care et sur les aspects spécifiques au genre dans le travail des parents nourriciers	Pouvez-vous m'expliquer sur quels aspects/tâches et avec quels acteurs* (par ex. contact avec les autorités, les organisations, les familles d'origine) vous êtes en contact dans le cadre de la relation de soins? (Dans les différentes phases du placement, depuis les évaluations jusqu'à la fin ou même au-delà)?	Comment décririez-vous l'activité de parent d'accueil ? Pensez-vous qu'il y ait/voyez-vous des différences avec le travail avec vos propres enfants et, si oui, en quoi voyez-vous des différences? Travaillez-vous actuellement avec une DAF [lire: un PPP]? Dans quelle mesure travaillez-vous avec une DAF [lire: un PPP]? Comment cela s'est-il produit ? Qui sont les personnes de référence les plus importantes?
	Pouvez-vous expliquer comment le travail et les rôles sont répartis dans votre vie familiale en tant que parent d'accueil ?	Est-ce que vous ou un autre membre de votre famille exercez un autre emploi rémunéré? Quel est le rapport entre le travail rémunéré et la parentalité de soins? Qui assume quelles tâches dans votre ménage et dans la vie de famille? Y a-t-il une répartition concrète des tâches?

		Comment la répartition des tâches a-t-elle été établie? Comment la répartition des tâches a-t-elle été définie? La répartition des rôles est-elle bonne pour tous les participants, y a-t-il des conflits, comment les rôles sont-ils négociés?
	Vous avez peut-être entendu dire qu'il y a un débat sur la question de savoir si la garde d'enfants, etc. est un travail. Que pensez-vous de cette discussion? Comment voyez-vous le travail que vous accomplissez en tant que famille d'accueil?	Pourquoi considérez-vous la relation d'aide comme un travail? Pourquoi ne considérez-vous pas la relation d'aide comme un travail? Y a-t-il une différence entre la prise en charge d'enfants placés et celle d'autres enfants/d'enfants biologiques? Pourquoi?
Rémunération, reconnaissance		
Évaluations de la rémunération des parents d'accueil et de la reconnaissance du travail des parents d'accueil	Auparavant, nous avons parlé du fait qu'il existe un discours sur la question de savoir si et dans quelle mesure la tâche des familles d'accueil est considérée comme un travail. Comment évaluez-vous la rémunération des familles d'accueil?	Estimez-vous que la relation d'aide et votre travail sont correctement rémunérés? Quel est le montant de votre rémunération? Pourquoi percevez-vous la «rémunération» comme juste/injuste? Comment évaluez-vous la protection sociale du travail de parent d'accueil?
	Nous avons maintenant parlé d'argent. Un autre point est la reconnaissance du travail effectué. Comment évaluez-vous la reconnaissance du travail des parents d'accueil?	Par qui la tâche est-elle reconnue, par qui ne l'est-elle pas? (État, DAF [lire: PPP], société) Pourquoi pensez-vous que c'est le cas?

Modification de la loi dans le canton de Berne		
Expérience des nouvelles bases légales, effets sur le travail, expérience du processus	Depuis janvier 2022, la nouvelle «loi sur les prestations en faveur des enfants ayant des besoins éducatifs et de protection particuliers» (LPEB) [lire: loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP)] est en vigueur dans le canton de Berne, avec les deux ordonnances qui s'y rapportent. Comment vivez-vous ces changements ? Pouvez-vous me décrire les conséquences de la modification de la loi pour vous, parents d'accueil? Quels ont été/seront pour vous les plus grands changements liés à la nouvelle loi?	Quels sont les points positifs et les points négatifs? Vos activités et vos tâches ont-elles changé suite à la réforme législative? La collaboration avec d'autres acteurs a-t-elle changé pour vous? Dans quelle mesure? Le rôle du canton a-t-il changé depuis la réforme de la loi? Dans quelle mesure? Est-ce que cela concerne surtout le service de la jeunesse? Comment trouvez-vous le contact / la collaboration avec les autorités? Qu'est-ce qui se passe bien, qu'est-ce qui se passe moins bien? Le rôle des DAF [lire: PPP] a-t-il changé depuis la réforme de la loi? De quelle manière? Selon vous, les nouvelles dispositions légales ont-elles un impact sur la qualité des relations de soins? Dans quelle mesure? Les besoins des personnes concernées (enfants, enfants placés, famille d'origine) sont-ils pris en compte? Pourquoi/pourquoi pas? Y a-t-il eu des changements dans l'indemnisation? Est-ce que cela a entraîné des changements pour vous en matière de droit social? (Maternité, prévoyance vieillesse, responsabilité)

	La révision de la loi avait pour but d'améliorer le conseil et l'accompagnement des familles d'accueil. Comment vivez-vous l'accompagnement et le conseil en matière de placement? La nouvelle loi devrait améliorer les possibilités de formation continue pour les parents d'accueil. Comment évaluez-vous les possibilités de formation continue? La nouvelle loi visait à renforcer le pilotage par le canton et à uniformiser les prestations. Comment le vivez-vous dans le cadre des relations de soins? Comment avez-vous vécu le processus autour de la réforme de la loi?	Les possibilités de suivre des formations continues ont-elles changé pour vous? Connaissez-vous les offres de Santé bernoise? Comment les évaluez-vous? Chaque parent d'accueil a droit à un bon annuel de 500 francs. En faites-vous usage? Que souhaitez-vous en termes d'offres de formation continue? Comment percevez-vous le rôle de surveillance des autorités publiques? La révision de la loi a-t-elle modifié le rôle de surveillance des autorités publiques? Dans quelle mesure? Comment avez-vous été informé(e) de la réforme à venir? Aviez-vous votre mot à dire? Comment avez-vous été informé(e) des changements? Vous êtes-vous sentis suffisamment préparés?

Défis et formes de soutien		
Impression des défis du point de vue des parents d'accueil, rôle des différents acteurs dans le soutien aux parents d'accueil	Chaque tâche a ses bons et ses mauvais côtés. Qu'est-ce qui vous plaît dans le fait d'être parent d'accueil? Qu'est-ce qui est particulièrement enrichissant, et pourquoi? Pouvez-vous m'expliquer quels sont les défis liés au travail de parent d'accueil et comment vous les gérez? Bénéficiez-vous d'un soutien professionnel général dans votre travail? Quels sont les services/offres de soutien disponibles et par qui sont-ils fournis? Avez-vous vécu des situations d'urgence ou une rupture d'une relation de soins? Quelles étaient ces situations ou pourquoi la relation de soins a-t-il dû être interrompu? Pour terminer, nous aimerions revenir sur la révision de la loi. Y a-t-il des défis en rapport avec les bases légales dans le canton de Berne qui n'ont pas encore été abordés? En général: que souhaiteriez-vous en tant que parents d'accueil? Où faut-il changer?	À qui s'adresser et pour quelles raisons? Avez-vous suivi des cours ou des formations? Considérez-vous que ce soutien est suffisant? Des connaissances professionnelles sont-elles nécessaires ou utiles, comment les évaluez-vous? Qui contacter en cas d'urgence? Cette aide d'urgence fonctionne-t-elle bien selon vous? Y avait-il des aspects problématiques? Voyez-vous un potentiel d'amélioration? Que souhaiteriez- vous voir changer?
Conclusion		
Espace pour discuter d'autres points que la personne interviewée considère comme importants.	Nous arrivons à la fin de l'interview. Merci d'avoir répondu aux nombreuses questions que je vous ai posées. Y a-t-il quelque chose qui vous semble important et qui n'a pas encore été abordé?	Souhaitez-vous approfondir des thèmes abordés ou corriger des déclarations le cas échéant?